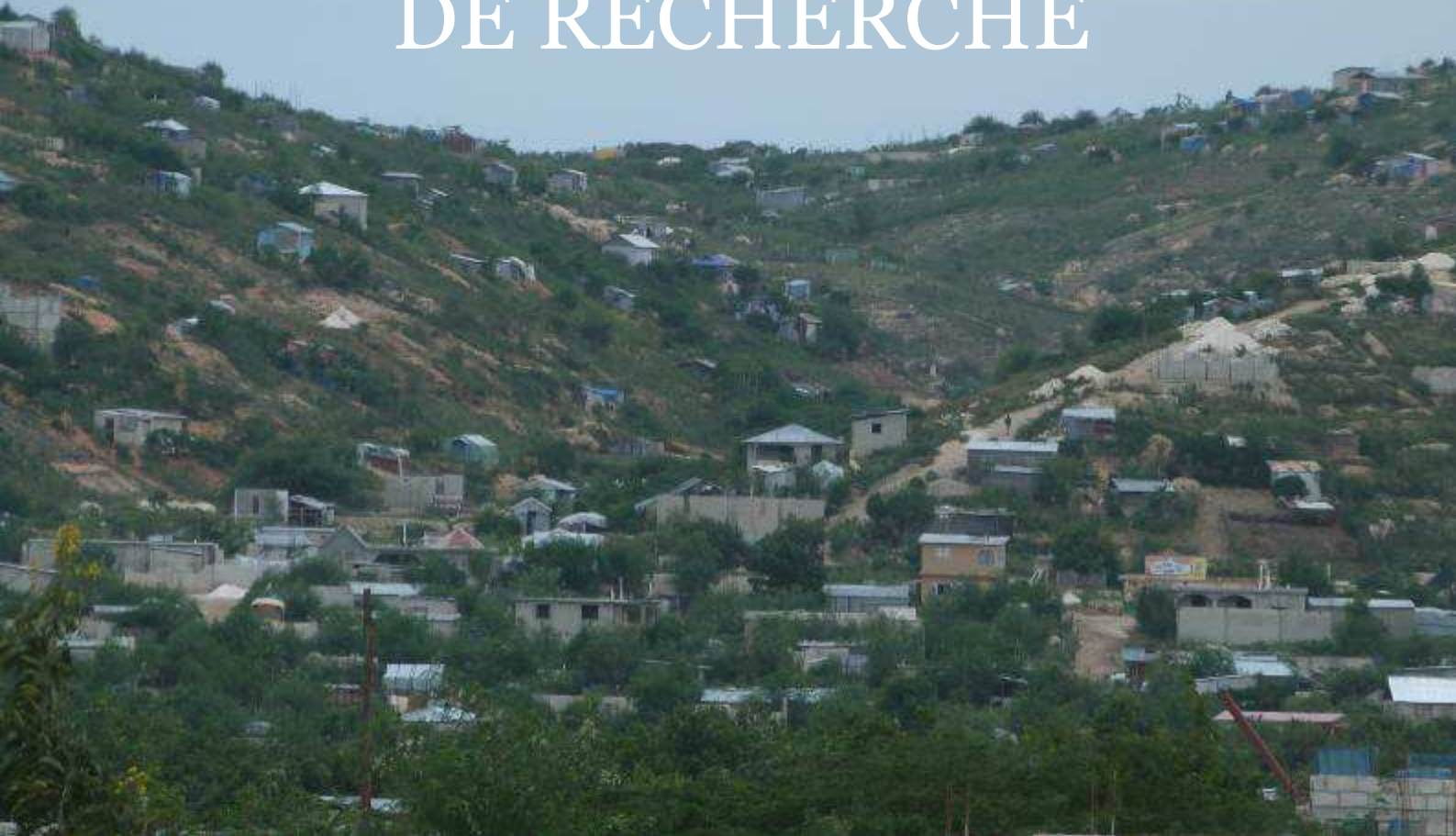


# RAPPORT DE RECHERCHE



## **Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince :** Cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo

Richener Noël, Sociologue



Novembre 2012 |



## Le Groupe URD (Urgence – Réhabilitation – Développement)

est une structure d'appui au secteur humanitaire et post-crise. Il vise une amélioration des pratiques humanitaires en faveur des populations affectées par les crises, à travers plusieurs types d'activités, comme des projets de recherche opérationnelle, des évaluations de programmes, de la conception d'outils méthodologiques, des processus d'appui institutionnel et de la formation, en France et à l'étranger.

## Note sur les auteurs

Sociologue et doctorant en géographie urbaine, il a travaillé comme assistant de recherche et comme professeur de méthodologie d'enquête orale et patrimoine immatériel à l'Université d'Etat d'Haïti. Il est aujourd'hui chercheur assistant dans le cadre de l'Observatoire URD en Haïti.

## Remerciements

Ma plus grande reconnaissance à toutes les personnes vivant à Canaan qui m'ont permis de mener à bien cette recherche. Merci aussi à les autres interlocuteurs, membres du Gouvernement haïtien, de la société civile ou encore des organisations internationales qui ont répondu à mes interrogations, à tous ceux qui ont participé à l'étude, ainsi qu'aux membres du Groupe URD à Plaisians (France) ou en Haïti.

Pour tous renseignements contacter :

**Groupe URD**  
20 rue Casséus - Pacot  
Port-au-Prince / Haïti  
Tel : + (509) 3170-7570

E-mail : [cbroudic@urd.org](mailto:cbroudic@urd.org) |  
[http:// www.urd.org/haïti](http://www.urd.org/haïti)

Tel : + 33 (0)4.75.28.29.35  
Fax : + 33 (0)4.75.28.65.44

E-mail : [urd@urd.org](mailto:urd@urd.org) | [www.urd.org](http://www.urd.org)

Les opinions exprimées dans ce rapport sont de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

© Groupe URD | Novembre 2012

# SOMMAIRE

<b>RESUME EXECUTIF</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>6</b>
<b>1. PRESENTATION GENERALE DE CANAAN</b>	<b>9</b>
1.1. Positionnement et historique du lieu	9
1.2. Caractéristiques du milieu naturel	10
1.3. Initiatives de gestion du milieu	11
<b>2. ÉVOLUTION DU MILIEU CONSECUTIVEMENT AU SEISME</b>	<b>13</b>
2.1. Dynamique de relocalisation : état des bâtis et occupation de l'espace	13
2.2. Evolution de la situation environnementale afférente à la dynamique de l'occupation de l'espace	18
2.3.-Eléments importants de la situation environnementale à Canaan : Eau, assainissement et reboisement	19
<b>3. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX LIES A « L'URBANISATION » DE CANAAN</b>	<b>24</b>
3.1. L'extension incontrôlée de Canaan vers les pentes et montagnes du Trou-d'eau	24
3.2. Densification incontrôlée du quartier et risque d'une "bidonvilisation"	25
3.3. Destruction du paysage et amplification d'une trame urbaine disloquée	25
3.4. Canaan et risques imminents d'une nouvelle poche d'exclusion sociale	26
<b>4. L'IMPLANTATION DE CANAAN ET LA STRATEGIE DE RECONSTRUCTION</b>	<b>27</b>
4.1. Canaan victime d'un dilemme	27
4.2. Canaan : un rôle de second plan pour les Collectivités territoriales dans la réponse et la reconstruction	27
4.3. Canaan et le défaut d'anticipation des décideurs	29
4.4. Canaan : conséquence d'un timing inadéquat dans la stratégie de la reconstruction	29
4.5. Canaan, pendant qu'il est encore temps	30
<b>5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>31</b>

---

# ACRONYMES

ATL : Agence technique locale

EDH : Electricité D'Haïti

MICTDN : Collectivités territoriales et de la défense nationale

MPCE : Ministère de la planification et de la coopération externe

MTPTC : Ministère des travaux publics, transports et communications

OIM : Organisation internationale pour les migrations

ONA : Office National d'Assurances

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU-Habitat : United Nations Human Settlements Programme

SODADE : Société d'aménagement et de développement

UCLBP : Unité de Construction de Logements et des Bâtiments Publics (Haïti)

WASH : Eau, assainissement et hygiène

---

## RESUME EXECUTIF

Ce rapport Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo s'inscrit dans le cadre d'une étude plus large ayant pour thème « Reconstruction et Environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince ». Celle-ci s'appuie sur trois études de cas : Bristout-Bobin, Canaan et Morne L'Hôpital. Il s'agit à travers ce travail d'étudier les effets de la stratégie nationale de la reconstruction sur l'environnement. Le sujet de cette étude a été principalement motivé par les analyses post-séisme des causes sous-jacentes de la catastrophe du 12 janvier 2010, à savoir les vulnérabilités environnementales du pays, les faiblesses institutionnelles de gestion de la ville, le non aménagement du territoire ou encore l'informel comme seule règle de l'urbanisation. Le slogan asséné comme un leitmotiv par le Gouvernement haïtien et les Organisations Internationales étaient alors **Building Back Better**. Plus de deux ans après le séisme, le document de Politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain élaboré par l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP) axait pourtant l'essentiel de sa stratégie sur l'auto-construction, ayant semble-t-il entériné un principe de réalité plutôt que de précaution : « *la construction du logement est de la responsabilité des familles* ». Compte tenu des antécédents historiques et notamment de l'occupation informelle de l'espace urbain depuis plusieurs décennies, une stratégie reposant sur « la capacité des Haïtiens à construire leur logement » n'est toutefois pas dénuée de risques.

En effet, les capacités de la grande majorité des ménages haïtiens à investir sont limitées et même avec des mesures incitatives à l'accès au crédit soutenues par le Gouvernement, il est peu probable que ces constructions soient réellement encadrées dans le respect des normes antisismiques ou cycloniques. Une autre contrainte, cette fois-ci physique, est susceptible de compromettre les effets d'une telle politique sur le long terme. La superficie de la région métropolitaine de Port-au-Prince est assez peu extensible du fait de sa configuration

géographique (mer et mornes). Or, favoriser l'auto-construction ne peut mener qu'à un développement extensif de la ville et donc à l'occupation des zones à risques.

Le cas de Canaan, vaste camp/quartier situé à la périphérie de la ville, est à ce titre symptomatique à plusieurs égards. Tout d'abord, il est localisé à Croix-des-Bouquets qui est probablement l'une des communes de la région métropolitaine de Port-au-Prince à avoir subi les plus grands bouleversements indirects consécutifs au séisme du 12 janvier 2012, se traduisant par une ruée migratoire. Ensuite, Canaan a la particularité de n'être ni vraiment un camp de déplacés ni déjà un quartier. Et pourtant, ne serait-ce l'extrême rapidité de son expansion (plusieurs dizaines de milliers d'habitants) et son émergence ex-nihilo, le développement de Canaan est similaire à celui de nombreux quartiers informels de la ville. Il est par ailleurs quelque part la concrétisation physique de la stratégie nationale de la reconstruction basée sur l'auto-construction.

Un autre aspect qui fait de Canaan un cas extrêmement intéressant dans cette phase de reconstruction est la totale opacité quant à son devenir : sera-t-il considéré par les Autorités nationales comme un nouveau quartier légitimant *de facto* l'occupation foncière ? ou le déni de réalité qui prévaut pour la majorité des quartiers populaires de Port-au-Prince entrainera-t-il une acceptation de fait sur la durée mais sans engagement des institutions publiques ? ou encore sera-t-il purement et simplement « fermé » comme les camps situés en centre-ville ?

Il est un fait avéré toutefois qu'une réponse partielle et tardive ne peut qu'engendrer des effets pervers, qu'accroître le coût humain et financier de la réponse et qu'exposer davantage encore les populations à des risques pourtant parfaitement identifiés en Haïti. La question qui se pose est donc « **agir hier, aujourd'hui ou demain se valent-ils ?** ».

# Introduction

Croix-des-Bouquets est l'une des communes de la région métropolitaine de Port-au-Prince à avoir subi les plus grands bouleversements indirects consécutifs au séisme du 12 janvier 2010. Située dans la plaine du Cul-de-Sac, le plus vaste espace dans les parages de la Capitale non-encore urbanisé, elle a en effet dû faire face à une ruée migratoire et a vu émerger, entre autres grands espaces d'accueil, le *camp/quartier* de Canaan. Avec plusieurs dizaines de milliers de gens nouvellement arrivés, une mixité des bâtis faits d'abris provisoires de toutes sortes et de maisons en dur, en dehors de toutes règles urbanistiques et architecturales, les caractéristiques de ce *quartier* paraissent aller à contre-sens des leçons tirées de la catastrophe. Celles-ci mettaient en cause les vulnérabilités environnementales du pays, les faiblesses institutionnelles de la gestion de la ville, le non aménagement du territoire ou encore l'informel comme seule règle de l'urbanisation, à savoir les mêmes facteurs-risques qui prévalent aujourd'hui à Canaan.

Canaan symbolise tout à la fois l'espoir lié à la capacité d'une population « à construire seule sa ville » et l'espoir déçu de la reconstruction, en contredisant ostensiblement les affirmations et prétentions du Gouvernement haïtien et de la Communauté internationale qui laissaient entrevoir un fort engagement pour envisager la reconstruction du pays sur des bases nouvelles. L'ancien président Américain William J. Clinton, également Représentant du Secrétaire Général des Nations-Unies en Haïti, déclara même avec solennité : « Build Back Better ». Canaan est pourtant devenu le symbole d'une reconstruction mal entamée, d'un *timing* mal défini, d'une vision qui ne correspondrait pas à la réalité, et l'expression de ce que peut produire une population en quête de survie, mais non le résultat d'une action concertée au niveau des décideurs. Près de trois ans après la catastrophe, les inquiétudes de la population sur les perspectives d'avenir se traduisent par le déploiement d'un ensemble de stratégies et d'actions qui amplifient davantage la crise environnementale structurelle, augmentant ainsi les risques et les vulnérabilités. Cette lecture est corroborée par des affirmations de divers acteurs de la Société Civile haïtienne sur toute l'aire métropolitaine. Celle-ci y voit l'extension d'un nouveau bidonville dans la région métropolitaine ; ce point de vue est largement véhiculé dans l'opinion publique. L'État haïtien a plutôt montré, jusqu'à présent, une impuissance à apporter une réponse à cet accaparement non contrôlé de l'espace. Et, pour une partie de la communauté internationale, la situation de Canaan illustre une opportunité ratée.

Toutefois, malgré cette confusion et absence des autorités publiques, la situation sur le terrain ne constitue pas un chaos. Dès le début, une fois intégré le caractère permanent de leur présence, des initiatives de gestion du milieu ont été initiées : auto-construction, 'planification' du site en délimitant les parcelles, démarrage d'un ensemble d'activités en vue de créer par eux-mêmes un minimum de services. Nous verrons par exemple que cette zone qui était quasiment désertique commence déjà en moins de trois ans à avoir une couverture arbustive. Canaan est déjà un quartier populaire, urbain assez peu différent d'autres quartiers ayant émergé dans la métropole haïtienne à partir d'un accaparement des terres (quartiers informels).

Dans ce document, nous avons tenté d'exposer cette dynamique d'occupation de l'espace à Canaan; l'installation des déplacés et les efforts déployés pour rendre vivable cet endroit hostile. Notre analyse essaie ainsi de mettre en relief les enjeux d'une dégradation environnementale qui pourrait être amplifiée par les stratégies mises en place par ses occupants. L'étude s'intéressera enfin aux liens entre la politique nationale de reconstruction et la situation environnementale de Canaan.

***Cadre du travail.*** Ce travail portant sur Canaan se situe dans le cadre de l'étude intitulée : «*Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince* ». Elle entend

---

analyser la stratégie de reconstruction adoptée par les décideurs, ses conséquences sur l'environnement et les risques afférents auxquels serait exposée la population de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Les trois cas concernés par cette étude sont : les quartiers Bristout et Bobin, Canaan et Morne l'Hôpital versant Canapé-Vert.

### ***Les objectifs poursuivis :***

**Améliorer la prise en compte des risques environnementaux en milieu urbain dans la réponse humanitaire, dans la transition et dans la politique de reconstruction post-séisme.**

**i) Étudier les risques d'une détérioration de la situation environnementale dans la région métropolitaine de Port-au-Prince en conséquence du séisme du 12 janvier 2010 (conséquences directes et indirectes).**

La détérioration mentionnée concerne la :

- Qualifier les risques environnementaux auxquels sont exposées les populations de la région métropolitaine de Port-au-Prince depuis le séisme (définir la notion d'environnement pour circonscrire l'étude, identifier les nouveaux risques ou les changements dans l'intensité de risques préexistants, identifier/cartographier les quartiers de la ville aujourd'hui plus exposés en analysant les raisons de leur plus grande exposition aux risques).
- Détérioration liée aux déplacements intra-urbains massifs de population, à l'accaparement non légalisé de terres (ex: Morne l'Hôpital, Canaan/Jérusalem...) et à l'auto-construction non encadrée.
- Risques liés à une dégradation de la situation socio-économique des populations affectées induisant le recours à des actions fragilisant l'environnement physique et sanitaire (gestion des déchets, coupe de bois pour les abris ou les combustibles...).
- Détérioration liée aux interventions ou aux non-interventions des institutions publiques et/ou des organisations inter/nationales en réponse aux conséquences du séisme (études de cas : fermeture des camps, délais dans la reconstruction...).

**ii) Étudier les actions permettant de réduire les risques environnementaux et émettre des recommandations**

- Identifier et sélectionner quelques activités visant à réduire les risques environnementaux consécutifs au séisme (ex: projets ECOSAN, appui à l'auto-construction, utilisation des combustibles...).
- Émettre des recommandations pour une meilleure prise en compte des questions environnementales en milieu urbain dans les réponses d'urgence et de reconstruction.

**iii) Renforcer les capacités nationales sur l'intégration de l'environnement dans le diagnostic, la conception et la mise en œuvre des programmes**

- Organiser une session de formation sur l'intégration de l'environnement dans les projets humanitaires et/ou de développement.
- Organiser des ateliers de réflexion sur ces questions environnementales.

## ***Méthodologie***

Cette étude est le résultat d'un travail de terrain réalisé pendant deux mois (octobre-novembre 2012). Dans ce cadre, plusieurs *focus-group* ont été réalisés avec des membres d'organisations communautaires, ainsi qu'un atelier de travail avec des cadres d'organisations internationales et non gouvernementales intervenant dans la zone, complétés par de nombreuses visites *in situ*. Des entretiens avec des cadres de la Mairie de Croix-des-Bouquets, de l'UCLBP et d'autres institutions gouvernementales (détails en annexe) ont également permis d'apporter le point de vue institutionnel. Il convient de préciser que ce travail s'est également enrichi des informations collectées dans le cadre de l'étude sur l'approche communautaire menée en août-septembre par le Groupe URD. Les résultats de cette étude nous permettent non seulement de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le site de Canaan, mais aussi de l'intégrer dans une problématique urbaine et environnementale plus globale (à l'échelle de la commune concernée et même de la région métropolitaine).

Sur le plan bibliographique, peu de documents sont aujourd'hui disponibles en raison de la courte histoire du *quartier* et du peu d'attention qu'il a jusqu'à ce jour suscité. Seuls des articles de presse abordent la question de Canaan ou de Corail, ce qui permet de mieux appréhender les messages qui peuvent être véhiculés sur le sujet.

Sur le plan cartographique, les photographies aériennes prises à l'aide de *Google earth* ont également servi à l'analyse de cette étude.

La réalité de Canaan est en perpétuel changement. Nous ne voulions pas présenter une perspective caricaturale ou figée, mais il est important de préciser que le contenu de ce rapport reflète uniquement notre compréhension de la réalité, laquelle pourra être renforcée par de futures études spécialisées.

---

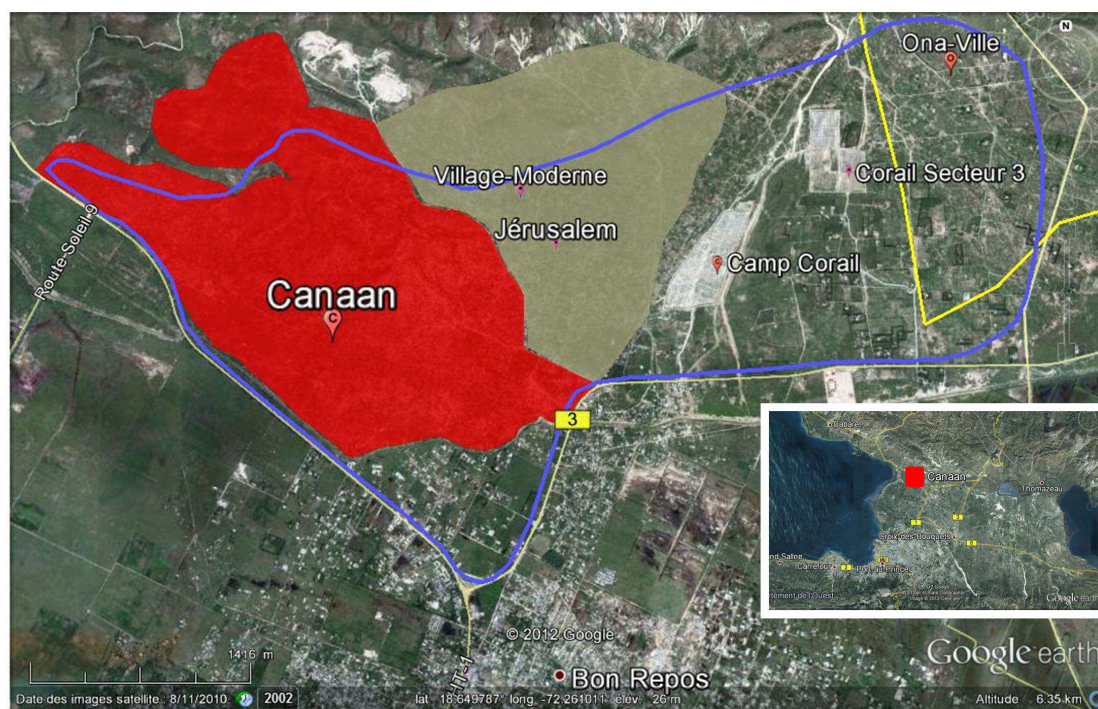


## 1. Présentation générale de Canaan

### 1.1. Positionnement et historique du lieu

#### 1.1.1. Localisation et délimitation

Canaan est situé dans l'extrême nord de la région métropolitaine de Port-au-Prince (environ 18 km du centre-ville), précisément dans l'*habitation*<sup>1</sup> Corail-Cesseless<sup>2</sup>, de la **Section communale des Varreux II**, commune de Croix-des-Bouquets. Il est accessible via les Routes nationales no 1 et 3. Cet endroit peut être défini comme une partie de cette vaste zone en cours d'urbanisation, et sise entre le piémont des montagnes du Trou-d'Eau et la Plaine du Cul-de-Sac. Il est plus ou moins circonscrit entre la Route nationale No 1 au sud, la mine de carrière de Titanyen à l'Ouest, et les deux quartiers Nouvelle-Jérusalem et Village-Moderne à l'Est. Ces derniers ont été implantés dans des conditions similaires à celles de Canaan après le séisme du 12 janvier 2010. L'espace dénommé Canaan est très étendu et représente plus de la moitié de l'*habitation* Corail-Cesseless qui englobe les *quartiers* Canaan, Nouvelle-Jérusalem, Village-Moderne, les camps Corail-Cesseless, Ona-Ville, Mosaique, etc. et couvre plus de 1 000 hectares. Canaan se divise quant à lui en cinq blocs : Canaan I à V.



— Une partie de la zone concernée par la déclaration d'Utilité publique

● Zone souvent confondue avec Canaan

<sup>1</sup> L'*habitation* est une entité territoriale, mais non reconnue au niveau administratif. Elle est un héritage de l'époque coloniale où elle correspondait à une unité de production, une plantation (Anglade: 1982, Romain: 1960).

<sup>2</sup> Beaucoup de documents et d'articles écrivent « Corail Cesseless », en attendant une recherche toponymique pour préciser son orthographe, nous nous référons au décret du 17 mars de 1971 qui a rapporté Cesseless.

Les dynamiques d'occupation de l'espace et les problématiques auxquelles sont confrontées les populations étant similaire sur l'espace Canaan que sur les sites appelés Jérusalem, Ona-Ville ou encore Mosaïque et Village moderne, nous regrouperons l'ensemble de cette vaste étendue sous l'appellation **Canaan**. Le camp Corail – parfois également appelé Camp Corail-Cesseless - ne sera par contre pas pris en compte dans cette étude.

Il est en effet important de distinguer ce qui est appelé ici *l'habitation Corail-Cesseless* et le **Camp Corail-Cesseless**. Ce dernier est un camp créé en avril 2010 par le Gouvernement haïtien sous la pression de l'armée américaine pour accueillir les déplacés victimes du séisme, lesquels ont vécu d'assistance humanitaire pendant deux (2) ans. *L'habitation Corail-Cesseless* correspond quant à elle à une entité territoriale qui n'a toutefois pas de statut administratif. Le site de Canaan et le Camp Corail sont donc situés sur *l'habitation Corail-Cesseless*, mais Canaan et le Camp Corail sont bien deux entités distinctes. Il est important de le préciser, car les amalgames sont fréquents tandis qu'ils relèvent de deux réalités et dynamiques très différentes.

### 1.1.2. Histoire du lieu

Le toponyme Canaan provient d'un lieu de culte protestant homonyme situé sur une colline dans les environs de Canaan I. Le nom retenu pour évoquer ce lieu symbolise l'idée de terre d'accueil pour nombre de personnes de la région métropolitaine devenues victimes du séisme du 12 janvier 2010.

*L'habitation Corail-Cesseless* n'est pas une zone sans histoire urbanistique. Dans les années 40, elle constituait une ferme où l'on produisait surtout du sisal et de la canne à sucre. Des puits forés découverts dans la zone de Canaan 3 témoignent des investissements qui ont été effectués dans cette exploitation agricole. En 1971, le Gouvernement haïtien l'avait décrétée d'utilité publique en vue de l'aménagement d'une aire touristique<sup>3</sup>. D'après ledit décret, qui fait de cette zone une propriété de l'État avant même l'arrêté publié en 2010, tous les anciens propriétaires devaient recevoir une indemnité de l'État en dédommagement de leur expropriation. A partir de la fin des années 90, plusieurs firmes, dont le Nabatec, ont projeté et planifié d'y lancer des projets d'aménagements industriels et de logements dans la perspective de l'extension de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Au moment du séisme du 12 janvier 2010, des schémas et plans concernant ce projet étaient déjà formalisés, même si jamais aboutis.

Tout près de *l'habitation Corail-Cesseless*, des investissements immobiliers, comme Ona-Ville, un parc de logements locatifs initiés par l'Office National d'Assurances (ONA), ont vu le jour depuis les années 2000, ainsi que dans la partie dénommée aujourd'hui Jérusalem où quelques grandes maisons protégées par de hauts murs préexistaient au séisme. Il n'en demeure pas moins qu'avant janvier 2010, cette zone où se situe aujourd'hui Canaan était un espace quasi vierge et aride où seules quelques familles paysannes pratiquaient l'élevage.

## 1.2. Caractéristiques du milieu naturel

Canaan est un vaste espace composé, de pentes faibles et fortes, rondes collines, bas-fonds, vallons et une grande portion de plaine. Cette région est réputée sèche et chaude, avec une pluviométrie assez faible, une moyenne de moins de 900 mm par an, ce qui est très en dessous de la moyenne nationale (1 400 mm) et de la moyenne de Port-au-Prince (>1 300 mm). En raison d'un déboisement quasi-total devenu permanent (depuis plusieurs décennies)<sup>4</sup>, les montagnes sont érodées, les pentes très fragiles et en beaucoup

<sup>3</sup> Décret du 17 mars 1971 déclarant Zone touristique, par conséquent d'utilité publique, l'habitation Corail Cesseless située en la 2ème Section Rurale des Varreux de la Commune de la Croix-des Bouquets.

<sup>4</sup> Nous n'avons pas pu trouver de document expliquant l'histoire du déboisement de cette zone.

d'endroits visiblement dépourvus de la moindre couche de sol arable jusqu'à devenir impropre à toute forme de production.

La partie plaine formée presque essentiellement d'alluvions issues de l'érosion reflète la géologie des montagnes et était aussi dépourvue de toute végétation avant le 12 janvier 2010<sup>5</sup>. Pourtant, tout en s'appropriant l'espace, les habitants se sont également lancés dans un processus de reboisement significatif ; il est intéressant de constater que le processus anthropique habituel de dégradation environnemental lié à l'urbanisation non seulement ne s'est pas produit à Canaan, mais au contraire, l'occupation des sols s'est accompagnée d'une amélioration du couvert végétal. De plus, nombre de familles mettent en place des jardins potagers qui aident à donner au paysage une allure un peu plus verdoyante. Certaines personnes se disent étonnées de constater la capacité du sol à produire notamment des fruits et légumes.

La zone est dominée hydrographiquement par un cours d'eau reconnu des habitants sous le nom de ravine *Madan-Èl*. Cette rigole canalise vers la baie de Port-au-Prince les eaux des micros bassins versants environnants et celles provenant d'une partie de la région nord-ouest de la plaine du Cul-de-Sac. Elle représente un des facteurs principaux de risques d'inondation de la zone.

### ***1.3. Initiatives de gestion du milieu.***

Pour chacune des sections de Canaan, il existe des organisations, des groupes et des cellules spécifiques qui tentent d'apporter des réponses aux problèmes auxquels font face les populations. Mais en même temps on peut remarquer qu'elles se lancent parfois dans des rivalités acharnées pour le contrôle de leurs territoires. Ce contrôle permet aux responsables de se donner la tâche de la facilitation des interventions d'ONG et en ce sens, augmenter leur influence. Il leur donne aussi la possibilité de contrôler et de faciliter la distribution des terres.

Parmi les organisations, toutes fonctions confondues, existant sur le site de Canaan :

- OCDC : organisations des Citoyens pour le Développement de Canaan ;
- COSC : Coordination des organisations pour la sauvegarde de Canaan ;
- ORICOS : Organisation Inter-Caribéenne pour la Coopération sociale ;
- COPROVACA : Comité des Professionnels pour la valorisation de Canaan ;
- CDSRC : Comité de Développement des Citoyens Stables pour la Reconstruction de Canaan ;
- OSE-ASSEZ : l'Organisation pour la Sauvegarde de l'Environnement ;
- HAP : Haïti en Action pour le Progrès.

Certaines de ces organisations se donnent des fonctions spécifiques comme : gestion de l'eau, réfection des routes, gestion de conflit, assainissement, reboisement et lutte en faveur de la protection de l'environnement. D'autres se donnent des tâches plus générales, et se disent travailler pour le développement de Canaan.

En dépit de leurs motivations, les organisations n'ont pas toujours les moyens, la structure, ou encore la connaissance nécessaire pour leur permettre de pleinement assumer les fonctions qu'elles se donnent. Elles ont évoqué la nécessité d'accéder à des formations et à des moyens appropriés.

.....  
<sup>5</sup> Holly Gérald (1999). *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince*. Commission pour la commémoration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince.

Les organisations communautaires présentes sur Canaan mettent actuellement en place une plateforme, afin d'assurer une meilleure coordination et communication entre elles. Cette plateforme pourrait en outre servir d'intermédiaire entre les structures qu'elles soient nationales ou internationales intervenant – ou susceptibles d'intervenir - et les populations de Canaan. Et surtout, elle devrait être en mesure de jouer un rôle d'autorité auprès de la population. En ce sens, elle doit être légitime et représentative des habitants du site.

**Pourquoi ces organisations ont-elles un rôle important à jouer à Canaan ?** À cette question, les réponses des responsables communautaires présents à nos ateliers étaient sans équivoque. D'abord, la zone est vierge et tout est donc à bâtir mais ce, en limitant les possibles dérives. Ensuite, il est rapidement devenu nécessaire de créer des instances de gestion de conflits. La gestion pacifique et communautaire des conflits est en effet fondamentale dans un environ où aucun pouvoir public n'est présent. Les conflits les plus fréquents sont liés à la forme d'occupation du sol : délimitation des parcelles, placement de lisières, délimitation des routes. Étant donné que les terrains ont été déclarés d'utilité publique par arrêté présidentiel, les habitants ne sont pas directement redevables envers des tiers, ce qui ne signifie pas pour autant que la terre leur appartient. D'après des responsables d'organisations, l'acquisition des parcelles se fait visiblement plutôt sans grands heurts et la légitimité sur une parcelle revient à celui qui l'a occupée le premier. L'acceptation de cette formule a facilité l'occupation de l'espace sans même l'implication des autorités publiques. Enfin, compte tenu de l'absence de l'État, il fallait que les citoyens apportent eux-mêmes des réponses à des problèmes auxquels ils font face dans ces quartiers nouvellement implantés. Canaan est spécifique dans le sens où il a vu un afflux massif de populations sur un site auparavant vierge, considéré comme hostile et excentré de toutes activités économiques; les gens qui s'y sont implantés ont donc dû inventer des initiatives d'adaptation à cette réalité nouvelle. « La zone n'était pas habitée, on n'a pas pu trouver des antécédents en ce qui a trait à des pratiques d'adaptation qu'on aurait à développer ; tout est à fonder. Il faut en ce sens assez de temps pour que des solutions durables soient adoptées » a déclaré un Responsable de OSE-Assez, la seule organisation existante spécialisée dans l'environnement.

## 2. Évolution du milieu consécutivement au séisme

Le séisme n'a pas fait de dégâts directs dans le quartier, puisqu'il n'existait pas encore, mais suite à cet événement, une nouvelle réalité est à gérer liée à l'arrivée massive de personnes déplacées.

### 2.1. Dynamique de relocalisation<sup>6</sup> : état des bâtis et occupation de l'espace

Canaan est une conséquence immédiate du séisme du 12 janvier 2010. Les premiers occupants de Canaan ont investi les lieux à partir de février/mars 2010. Certains d'entre eux provenaient des quartiers populaires situés à proximité, tels que Cité-Soleil. L'arrivée de ces déplacés quelques semaines après le séisme ne fait aucun doute et a été tout aussi bien validée par des témoignages que par des photographies de l'époque<sup>7</sup>.

Deux événements majeurs et concomitants ont ensuite été déterminants dans la dynamique de l'occupation de ce vaste espace : l'ouverture « officielle » du camp de Corail en Avril 2010 et la publication dans le Journal Officiel du 15 Avril 2010 de la déclaration d'utilité publique des « propriétés s'étendant de l'angle de la Rivière Bretelle à la Route nationale n°1 en passant par Bon Repos et Corail-Cesselesse formant un polygone avec la zone communément appelée Cocombre »<sup>8</sup> (ref. carte point 1.1.1).

A partir de cette période et jusqu'à aujourd'hui, les installations massives et extensives sur le site sont aussi bien mues par la nécessité de relogement suite au séisme que par l'opportunisme. Il est important de bien distinguer les différentes catégories de population et les motivations qui les ont animées afin d'éviter les amalgames et les conclusions hâtives. Le site de Canaan fait en effet l'objet de nombreux fantasmes et la méconnaissance du lieu participe souvent à des propos peu nuancés voire fallacieux. Une illustration de ces amalgames est la fréquente confusion entre les camps de Corail et de Canaan. Si le premier est totalement artificiel, car créé sciemment avec le soutien de la communauté internationale et sans vocation a priori à perdurer, le second est une appropriation spontanée de l'espace, peu différente, si ce n'est par son ampleur, du peuplement urbain de l'aire métropolitaine. Cette différence notoire fait de Corail, un camp formel et de Canaan, un quartier en devenir. Il convient toutefois de préciser que cette distinction se fait avant tout dans l'esprit de ses habitants, Canaan n'étant aucunement reconnu par les Autorités haïtiennes comme un quartier et son avenir étant aujourd'hui pour le plus incertain.

Ainsi, les dynamiques d'installation sur Canaan sont-elles bien distinctes de celles de Corail et il convient de les analyser avant d'entreprendre toutes interventions qu'elles soient d'assistance ou d'aménagement urbain. La construction du camp Corail, lequel bénéficiait de tous les services de base délivrés par les agences humanitaires, a sans nul doute contribué à l'effet d'attraction d'une partie de la population sur le site de Canaan, mais elle n'est qu'un facteur parmi d'autres et certainement pas le plus déterminant.

Depuis les premiers jours et jusqu'à aujourd'hui, les origines et les motivations des personnes s'installant sur Canaan sont très variées. Il serait alors intéressant de mener une enquête statistique pour mieux comprendre et quantifier les tendances (dates d'arrivée, origine géographique, motivations) et mesurer ainsi les effets de certaines politiques ou décisions (décret d'utilité publique, évictions de camps, projet de subventions au logement, arrêt de l'aide humanitaire dans les camps). Elle permettrait également d'orienter les perspectives d'intervention qui pourraient être prises à l'égard de ces populations.

<sup>6</sup> Richener Noel, « Comment devenir possesseur d'une parcelle de terre à Canaan ? », Lettre de l'Observatoire n°5.

<sup>7</sup> Haïti, 2 mois après le séisme (<http://www.eyrard-photo.com/category/haïti/>)

<sup>8</sup> Décret publié au Journal Officiel de la République d'Haïti, « Le Moniteur » n°28 du 15 Avril 2010 (version revue du Moniteur n°21 du 22 Mars 2010) et signé par le Président René Préval et le Premier Ministre Jean-Max Bellerive.

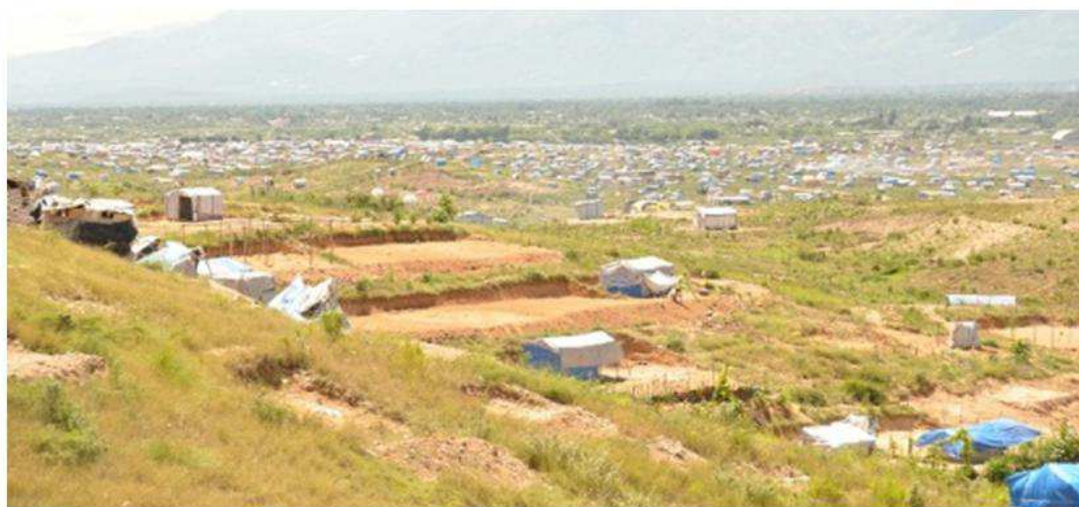
La première vague de déplacés étaient composée de personnes vivant dans les camps ou bidonvilles de Port-au-Prince et qui, suite au séisme, pensaient qu'il était préférable de s'établir dans cette zone, même si dépourvue de la moindre infrastructure, plutôt que dans des quartiers ou camps surpeuplés. Il est probable que cette motivation prévale toujours en 2012 parmi certains des nouveaux arrivants.

Dès la fin du mois d'avril 2010, une très nette transformation dans le paysage pouvait alors être observée avec une vaste tâche de bâches et d'autres formes d'abris temporaires, ainsi que des terrassements à flancs de colline.

Un peu plus tard, c'est-à-dire surtout à partir de 2011, les évictions forcées des camps situés en centre-ville participent également au peuplement de la zone. Ce mécanisme de vase communicant se poursuit en 2012 au gré des fermetures de camps, qu'elles s'inscrivent dans la stratégie nationale de relocalisation ou qu'elles émanent des décisions de propriétaires des zones d'implantation des camps.

Parallèlement à ces personnes mues par la nécessité immédiate de relogement, une autre catégorie de population s'accapare des terrains dans une démarche soit d'accès à la propriété foncière, soit d'investissement spéculatif. C'est ainsi que peu de temps après la déclaration d'utilité publique de la zone, une partie de l'espace, notamment la plus attractive par sa proximité de la route, s'est vue délimitée en parcelles marquées de pierres ou de bouts de bois.

#### *Découpage des parcelles*



*(Photo : Gwenaëlle Garnier, Cnaan 2010)*

D'après des responsables d'organisations locales basées à Cnaan, le rythme des arrivées aurait diminué ces derniers mois de 2012. Cette affirmation reste toutefois difficile à évaluer, un certain nombre de personnes venant construire leur logement, délimiter leurs parcelles ou poser des pierres, sans pour autant habiter la zone. L'occupation de l'espace prend de plus en plus le même aspect que dans d'autres endroits de la région métropolitaine, qui ont connu cette même forme d'implantation « sauvage », caractérisée notamment par la présence d'un réseau de personnes facilitant l'appropriation illégale des terres et conséquemment, la persistance d'un flou sur le foncier ; l'absence manifeste de l'État et des autorités municipales ; l'auto-construction ; l'absence des services publics et, dans beaucoup de cas, une dynamique communautaire assez forte, puisqu'il ne revient qu'aux habitants de se créer les conditions

minimales de survie. En l'absence des autorités étatiques et de la Mairie de Croix-des-Bouquets, laquelle ne voulait pas s'impliquer dans la distribution des terres jugée illégale, un réseau de personnes s'est constitué pour organiser et faciliter la distribution des terres aux nouveaux arrivants. Il ne fait aucun doute, et cela a été confirmé par plusieurs acteurs, que certaines personnes présentes sur la zone n'ont de motivations que spéculatives. Ils opèrent ainsi à des achats de parcelles et ventes, avec des titres de propriété forcément fictifs puisque les terres sont déclarées d'utilité publique<sup>9</sup>. Le risque est un système gangréné où les enjeux pécuniaires sont tels que la situation devienne inextricable. Aujourd'hui, le prix de la parcelle varie en fonction de sa localisation et les pentes deviennent une nouvelle zone d'occupation ou de densification, plus accessibles car moins onéreuses.

Il est difficile de préciser le nombre de personnes vivant dans le quartier, d'autant que les chiffres ont une portée politique d'un côté comme de l'autre. Un recensement mené par OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) est actuellement en cours, mais les données ne sont pas encore publiées. Les estimations disponibles ne prennent en compte qu'une partie de l'espace occupé, c'est-à-dire celle située dans le périmètre déclaré d'utilité publique par le décret de 2010 (Canaan III, IV, V, Jerusalem, et Onaville)<sup>10</sup>.

Canaan est composé tout à la fois de personnes totalement démunies qui, depuis le séisme ont dû changer à plusieurs reprises d'endroits et se retrouvent aujourd'hui encore en insécurité foncière et économique, et de personnes bien plus riches ayant les moyens d'investir. La mixité des bâtis témoigne de cette cohabitation entre la couche sociale la plus défavorisée et la classe moyenne haïtienne, mais elle illustre aussi la temporalité des arrivées. Les abris précaires en prélat côtoient les abris en bois ou encore les maisons en briques.

Les premières photos aériennes prises vers avril 2010 témoignent d'une vaste étendue de tentes, de *shelter* et d'abris de fortune faits de bâches, de tissus et de toutes sortes de matériaux de récupération<sup>11</sup>. Les abris provisoires se transforment au fur et à mesure en logements permanents ou semi-permanents et en fonction des ressources du ménage, les matériaux utilisés sont plus ou moins résistants : bois, béton, tôle et autres matériaux plus solides. La plupart du temps, la construction se réalise progressivement, au gré des entrées d'argent, mais presque toujours dans une optique de sédentarisation. L'installation sur Canaan n'est donc plus considérée comme une étape avant un retour vers le quartier d'origine, mais bien perçue comme un lieu de résidence permanent. Ce processus fait de Canaan un quartier en gestation plutôt qu'un camp.

Une autre catégorie de maisons en construction témoigne de la pérennisation du site : celles appartenant à des personnes ne vivant pas à Canaan. Généralement en maçonnerie, de dimensions variables, entre deux et plus de cinq chambres, ces maisons trahissent la présence de toute une frange de la classe moyenne haïtienne à Canaan. Leurs propriétaires peuvent mobiliser les moyens financiers et profitent de l'absence de directives gouvernementales ou municipales pour devenir « propriétaires » d'une maison ou pour créer une affaire (un logement locatif). Jean Paul, un policier rencontré sur un chantier à Canaan dit avoir obtenu sa parcelle depuis octobre 2011 d'une personne qui l'a lui-même obtenue d'une autre. Il a aussi

.....  
<sup>9</sup> Décret publié au Journal Officiel de la République d'Haïti, « Le Moniteur » n°28 du 15 Avril 2010 : « Dès la publication du présent Arrêté, tous travaux de construction, de percement de route, de lotissement ou autre exploitation du sol, ainsi que toute transaction ou aliénation immobilière sont et demeurent interdits sur toute l'étendue de l'aire définie à l'article 1<sup>er</sup> ».

<sup>10</sup> Rapport Groupe URD / Alice Corbet : Le recensement décompte : 36010 personnes à « Canaan » pour 7203 foyers (les secteurs ne sont pas considérés individuellement), 14605 personnes à Jerusalem pour 2921 foyers, 3430 personnes à Onaville pour 1004 foyers. En outre, les deux Corail sont comptabilisés (certainement avec plus de précision, car les personnes y sont « fixées » par la structure du camp formel : soit 5035 personnes pour 1187 foyers à Corail Cesselesse (secteur 4) et 3974 personnes pour 927 foyers à Corail secteur 3. Chiffres du mois d'août 2012 fournis grâce à la « matrice de suivi du déplacement interne » (DTM). Il s'agit d'un outil de surveillance utilisé par le « cluster E-shelter et CCTM » pour la gestion des camps et la coordination des camps.

<sup>11</sup> Référence Cartes satellitaires en Annexe sur l'évolution de l'occupation de l'espace depuis le séisme.

reconnu posséder une autre maison à Carrefour, mais son choix d'en construire une autre à Canaan est motivé par des raisons financières. Il est en effet convaincu que cette zone offrira de « bonnes opportunités et que les terres coûteront de l'or dans un proche avenir ». Des responsables communautaires ont admis qu'un certain nombre de maisons en cours de construction à Canaan appartiennent à des personnes dans des situations semblables à celle de Jean Pierre. La plupart de ces gens n'habitent pas pour le moment dans la zone.

#### **Vue de la diversité des bâtis**

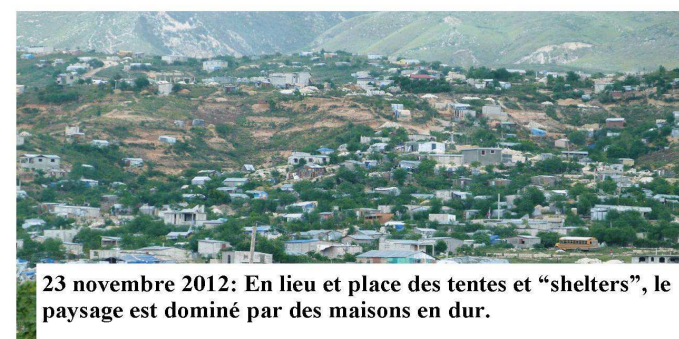
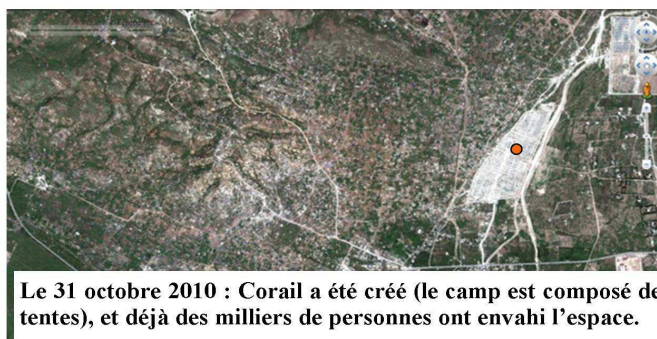
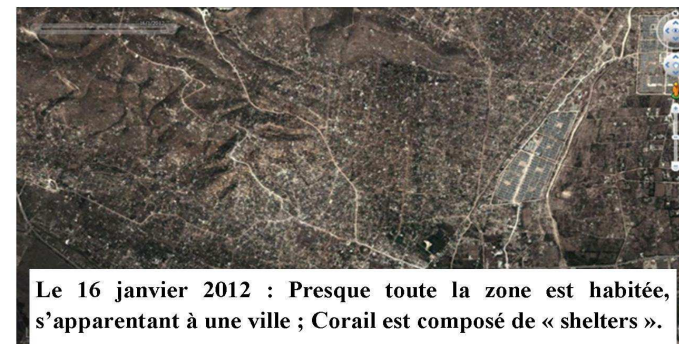
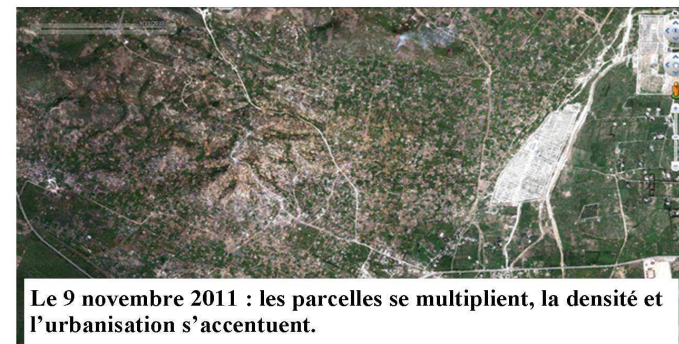


*Photos prises le 23 novembre 2012, Richener NOEL*

Dans cette ambiance de licence dans la construction et d'absence d'autorités publiques, personne n'est en mesure de savoir à quel niveau les propriétaires et les professionnels peuvent appliquer par eux-mêmes les bonnes règles de construction. Les responsables de l'organisation dénommée OSE-Assez travaillant pour la protection de l'environnement sur une partie de Canaan ont admis leur inquiétude quant à l'avenir du quartier. Ils ne sont pas en mesure et n'ont ni la connaissance ni les moyens de sanctionner les plans, de suivre l'application des règles, ou encore de contraindre les gens à adopter des mesures ou de leur interdire la construction dans tel ou tel endroit, même si justifié par une exposition aux risques environnementaux (glissement de terrain, inondation, incendie...). Chacun construit donc comme il l'entend ; sans soumission de plan à la Mairie, sans aucune inspection et en dehors de tout cadre préétabli. À noter que le quartier n'est pas reconnu pour le moment et n'a aucun statut dans la gestion territoriale de Croix-des-Bouquets, si ce n'est comme un camp de déplacés.



### Evolution de l'occupation de Canaan



● *Camp Corail*

Photo: Rchener NOEL  
Photos aériennes: Google earth

## **2.2. Facteurs d'évolution de la situation environnementale afférente à la dynamique de l'occupation de l'espace**

### **2.2.1. Stratégies d'adaptation des populations**

Vivre à Canaan, une zone dont les conditions de vie (climat, services, infrastructures) sont difficiles, paraissait un grand défi. Même les usagers empruntant la route nationale no 1 voyaient pour ces habitants s'installant dans cet endroit un choix désespéré et l'émergence d'une poche de misère supplémentaire à Port-au-Prince et ce, d'autant plus que Canaan n'a pas bénéficié d'un accompagnement massif et concerté tel qu'à Corail. La population devait tout inventer pour s'adapter à cette nouvelle situation et elle déploie alors tout un ensemble d'initiatives pour faire de cet endroit un quartier comme les autres et pallier l'absence de l'État : la quête de l'eau, l'installation des tentes puis l'auto-construction, la gestion des déchets, la répartition des terres, l'aménagement de l'espace, la préservation du milieu naturel, la sécurité. Sur chacune des problématiques auxquelles une population urbaine peut être confrontée, les habitants de Canaan se sont organisés pour apporter leurs propres solutions à travers une structure similaire aux services municipaux.

Actuellement, des dizaines d'écoles communautaires sont opérationnelles permettant la scolarisation *in situ* des enfants. Un certain nombre d'activités économiques, principalement commerciales, a également vu le jour : boutiques, quincailleries, kiosques de distribution d'eau potable, transports. Les possibilités de générer des revenus restent toutefois très limitées à Canaan et la plupart des habitants migrent quotidiennement vers les différentes communes métropolitaines en quête d'emplois journaliers. Les passages cycloniques Isaac et Sandy ont révélé, si besoin était, l'extrême précarité de ce système qui relève plus de la survie quotidienne. En effet, 3 à 4 jours de pluies ininterrompues signifient 3 à 4 jours sans revenus, ce qui décrit la vulnérabilité socioéconomiques de ces ménages dépourvus de réserves. L'une des contraintes majeures est que Canaan se situe à la périphérie de l'Aire métropolitaine, à environ 18 km du centre-ville, et n'offre que peu d'opportunités d'emplois.

Les conditions de vie difficiles de la zone peuvent être également dissuasives pour certaines familles déplacées à Canaan, et n'ayant pu s'y adapter. D'après quelques responsables communautaires, des personnes qui se sont installées dès les premiers moments ont fait le mouvement inverse, en concédant à d'autres personnes leurs parcelles et reviennent plus près du centre de Port-au-Prince. Tout le monde n'a en effet pas les moyens de supporter le coût des déplacements (Canaan – Centre-ville – Canaan)<sup>12</sup>. D'autres personnes vivent dans les parages de la ville en semaine et viennent occasionnellement en week-end à Canaan.

### **2.2.2. Actions menées par les organisations internationales/non gouvernementales/secteur privé**

Peu d'organisations humanitaires sont intervenues sur Canaan. Parmi les plus importantes, il faut noter la présence d'Action contre la Faim en 2010 et une partie de 2011 à travers des programmes d'eau & assainissement, de nutrition et de santé mentale. L'ONG *Techo para mi país* était de son côté impliquée dans la distribution de *shelters*, ainsi que l'OIM (Organisation Mondiale des Migrations) à travers des distributions de produits non alimentaires<sup>13</sup>. Les initiatives privées, missions protestantes et congrégations catholiques ont par contre régulièrement mené des actions sur Canaan (eau potable, latrines, plants d'arbustes...). Ces interventions ne concernaient toutefois pas de grands chantiers qui pourraient avoir

---

<sup>12</sup> 30 HTG le trajet en tap-tap entre Canaan 3 et Portail Leogane (centre-ville de Port-au-Prince)

<sup>13</sup> Canaan étant comptabilisé dans la liste des camps de déplacés.

des impacts durables importants sur les conditions de vie de la population, mais rentraient dans le cadre de la réponse d'urgence et a aidé à la mise en place d'un minimum d'installations dans cette zone où tout se fait *ex-nihilo*. Les populations de Canaan estiment qu'elles n'ont pas reçu les mêmes accompagnements que les occupants du camp Corail, au point qu'elles se considèrent comme des laissés-pour-contre<sup>14</sup>. Actuellement, les acteurs humanitaires sont partis de la zone, et seules restent les initiatives privées et ponctuellement, les actions de l'OIM.

### **2.3. Trois éléments importants de la situation environnementale à Canaan : Eau, assainissement et reboisement**

#### **2.3.1. Ressources en eau**

La problématique de l'accès à l'eau s'est posée dès les premières installations sur le site de Canaan comme une question cruciale. Le fait de ne pas être raccordé à un système d'adduction en eau n'est pas en soi une exception puisque la plupart des quartiers informels de Port-au-Prince se trouvent dans une situation similaire. La contrainte additionnelle, dans le cas de Canaan, est toutefois d'être situé dans une zone extrêmement aride ( sans eau de surface) et excentrée de tous services. Les coûts d'approvisionnement y sont donc majorés. Si dans les quelques mois suivant le séisme, certaines organisations humanitaires ou des missions protestantes et congrégations catholiques, ont assuré des approvisionnements réguliers par camions citernes, l'accès à l'eau potable aujourd'hui repose uniquement sur le secteur privé : impluviums<sup>15</sup> construits par quelques familles plus aisées, kiosques, camions citernes ou encore puits artésiens<sup>16</sup>. La plupart des organisations évoluant sur le terrain ont ainsi mentionné la question de l'eau comme préoccupation principale. Les quelques puits ou pompes existantes sont en effet bien insuffisants pour répondre aux besoins d'une population croissante, d'autant que la qualité de l'eau y est plus que questionnable.

Si les organisations communautaires sont dans la recherche de solutions à ce problème, elles sont en butte à des contraintes à la fois techniques et financières. À Canaan 3, des puits découverts par la population sont utilisés et gérés par des organisations, notamment COPROVACA, HAP et CDRC. Ces puits de plusieurs dizaines de mètres de profondeur dissimulés dans la zone auraient été creusés voici plusieurs décennies. L'eau tirée de ces puits jugée non-potable par les organisations est surtout utilisée pour la construction, la lessive et autres travaux extérieurs. Elle sert aussi à l'arrosage de jardins potagers et d'arbustes. Toutefois certains ménages n'ayant pas les moyens de payer l'eau des citernes et des kiosques utiliseraient également cette eau pour les douches et les lessives domestiques voire même comme eau de boisson. A Canaan 4 (plaine), ORICOS a construit, grâce à l'aide de la Mission Lazare, une dizaine de puits, qui sont gérés par la communauté.

La situation se complique encore sur les hauteurs du site. Tout d'abord pour des raisons d'accès physique. Les routes étant peu praticables, et particulièrement en saison pluvieuse, l'accès par camion y est difficile, ce qui se répercute sur le prix des livraisons. L'eau est donc plus onéreuse pour cette catégorie de la population, ce qui reflète un système parfaitement inégalitaire. Les participants à un focus-group à Canaan ont eu beaucoup de peine à estimer le coût de l'eau dans leur budget. À cinq ou six Gourdes, le prix du seau d'eau non traitée de cinq gallons, une utilisation en moyenne de 8 seaux par jour, pour un ménage d'environ cinq personnes, coûte plus de 1 200 gourdes par mois. Ce montant est de loin supérieur

.....  
<sup>14</sup> Beaucoup d'efforts ont été déployés à Corail pour établir les conditions optimales de standard international en matière de camp de déplacés. Les habitants y ont même vécu de loin dans de meilleures conditions que celles connues avant le séisme dans les quartiers populaires de Port-au-Prince. Toutefois, après le transfert de sa gestion de l'*American Refugee Committee* (ARC) à la Mairie de la Croix-des-Bouquets, l'aide humanitaire allait diminuer.

<sup>15</sup> Bassin recueillant les eaux de pluie

<sup>16</sup> Un puits artésien est un ouvrage destiné à capter les eaux souterraines

aux frais payés par les ménages dans les milieux les plus aisés de Port-au-Prince pour leur accès au réseau public. Rappelons que l'eau traitée, distribuée dans des kiosques, vendue à cinq gourdes le gallon, est également coûteuse<sup>17</sup>.

Les responsables de l'organisation OSE-Assez, dans une réflexion sur la question de l'eau propose une solution à plusieurs dimensions. Ils les énumèrent toutes et indiquent en quoi elles constituent chacune des éléments de solution à ce problème. Voici présentée dans le tableau suivant une synthèse de la problématique de l'eau telle que posée par la population :

.....  
<sup>17</sup> Plusieurs entreprises de distribution d'eau potable sont opérationnelles à Canaan. Frechè lokal et Osaint, par exemple, disposent d'une dizaine de points de distribution.

---

<b>Solutions</b>	<b>Utilité et facilité</b>	<b>Difficultés</b>	<b>Recommandations</b>	<b>Résultats</b>
Eau de pluie	Peut être emmagasinée sur place/ par tous. En plus des besoins domestiques, très utile pour arroser les arbustes ou aider au reboisement. Réduction des eaux de ruissellement au moment des pluies ; Aucun mécanisme de traitement nécessaire.	Pluviométrie pas très abondante, longue saison sèche ; Coût élevé des infrastructures de stockage qui doit être importantes pour pouvoir stocker en quantité suffisante, Seules les familles un peu fortunées peuvent en construire.	Encadrer les familles ayant les moyens financiers nécessaires à établir des citernes chez elles ; Un système de crédit ou un appui financier et un encadrement pour les familles moins fortunées de façon à ce que tout le monde puisse avoir son propre système de captage.	Réduction des coûts de l'eau dans les budgets des ménages ;  Réduction de la pression sur les puits ;  Couverture à long terme d'une bonne part des besoins.
Un système d'adduction à partir des puits	Disponibilité des nappes phréatiques.  Pas de coût d'approvisionnement. Disponibilité à l'année.  Pouvant permettre la mise en place d'un système public d'adduction d'eau potable.	Coût élevé d'un dispositif (mécanisé) de pompage ; Mise en place d'un mécanisme de traitement, car l'eau des nappes phréatiques de la plaine du Cul-de-Sac est réputée polluée par des matières fécales ; Responsabilisation indispensable des ménages dans le traitement de l'eau à domicile.	Éviter dès maintenant des comportements (construction de latrines, etc.) pouvant amplifier la pollution des nappes phréatiques ; Importants investissements publics	Une solution à long terme.
Multiplication des puits artésiens	Possibilité d'exploitation dans l'immédiat, dans la partie plaine	Reste précaire Difficile à étendre dans les hauteurs ; Nécessité de traitement de l'eau à domicile	Représente un bon atout. Sans grands investissement pour l'État.	Aider à couvrir une part des besoins
Options privées : Distribution d'eau traitée vendue dans les kiosques et celle non-traitée distribuée par camions <sup>18</sup>	Déjà disponibles ;  Favorise le commerce	Coût élevé pour les populations à faibles revenus;  Aucun contrôle sur la qualité de l'eau.		Importance du coût de l'eau dans les budgets de consommation des familles, et affaiblissement du pouvoir d'achat des habitants ; Déresponsabilisation de l'État.

*Synthèse d'un atelier sur l'eau avec des responsables communautaires à Canaan.*

<sup>18</sup> L'eau des kiosques est vendue comme de l'eau traitée, mais aucun test n'a permis de garantir qu'elle l'était effectivement, s'inquiètent les membres des organisations.

Les dépenses liées à l'eau pèsent lourdement sur les budgets de ménages. Il est nécessaire de réaliser une étude sur le coût de l'eau dans les dépenses des ménages n'ayant pas accès au système public d'adduction d'eau.

### 2.3.2. Assainissement et gestion de déchets

**Gestion de déchets.** La gestion des déchets s'est révélée être un enjeu fondamental et croissant avec l'arrivée massive des déplacés. Dès le départ, les populations pensaient qu'elles devraient jouer un rôle essentiel dans la gestion des déchets nécessaire à protéger le milieu. HAP et OSE-Assez ont alors mis en place un protocole consistant à classer les déchets en trois catégories dont chacune doit subir un traitement particulier : les déchets organiques doivent être enfouis ou rentabilisés par le compost ; les déchets de type plastique et autres du genre sont à brûler ; les verres et les métaux doivent être stockés dans certains endroits pré-identifiés pour pouvoir être récupérés par des entreprises spécialisées dans le recyclage.

Compte tenu de la propreté apparente du site, cette procédure semble s'être révélée efficace pour le moment et en surface, ce qui pourrait témoigner de la prise de conscience par les occupants du quartier de la nécessité de militer pour un environnement assaini. Il n'en demeure pas moins que certains ajustements sont nécessaires, comme ceux relatifs à l'incinération des déchets, surtout plastiques, qui représente une importante source de pollution de l'atmosphère et peut engendrer des problèmes sanitaires. L'autre réserve tient au fait que le site est récent et est toujours en pleine expansion démographique. Les mécanismes mis en place aujourd'hui ne seront donc plus forcément suffisants avec une densité de population plus forte.

**Question de toilettes.** La plupart des résidents de Canaan ne disposent pas de latrines, comme la plupart des personnes en Haïti. Des initiatives ont été entreprises par des organisations locales. Vingt-deux modules de latrines collectives de dix cabines chacune ont été construites par OSE-Assez et HAP à Canaan, avec une aide financière de la Communauté des Franciscains de la Mission centrale d'Allemagne. Ces latrines sont dispersées dans nombre d'endroits à travers Canaan et étaient conçues sur la base d'une répartition de trois ménages par cabine. Les ménages, avec l'apport d'un comité de gestion des modules, devaient alors assurer l'entretien de la cabine qui leur était confiée. Chaque comité de module était formé de personnes vivant dans l'entourage. Toutefois, ces comités se sont progressivement désengagés et cette forme de gestion s'est révélée infructueuse en raison de conflits de voisinage. L'état des latrines s'est dégradé, car personne ne voulait assumer leur entretien (achat des produits, nettoyage, etc.) et du fait de vols (portes, serrures, etc.). Elles ont alors été petit à petit délaissées.

Les responsables de ces organisations optent maintenant pour une utilisation individuelle des cabines. Ceci va toutefois diminuer le nombre de personnes ayant accès à ces latrines. Nous devons souligner aussi que la plupart de ces familles qui construisent des maisons en dur à Canaan optent pour leurs propres latrines ou toilettes.

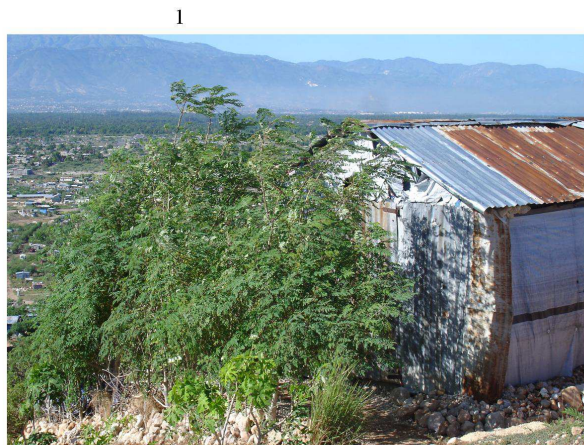
### 2.3.3. Foresterie

Canaan est situé dans un environnement très chaud, une zone de diagonale sèche, totalement déboisée au moment de l'arrivée des premiers occupants en 2010. La question de la reforestation y reste un enjeu majeur et est considérée comme vitale par ses habitants qui en ont fait une de leur principale priorité. Les responsables de l'association OSE-Assez ont reconnu que l'une de leurs prérogatives était de végétaliser l'espace en vue de l'amélioration des conditions environnementales dans laquelle évoluent les Cananéens. En termes de résultats, partout l'on retrouve des initiatives individuelles et collectives jugées encourageantes : beaucoup d'arbres ont été plantés, et la zone est en cours de végétalisation à travers les

initiatives de reboisement (arbres / arbustes), mais aussi de jardins potagers. OSE-Assez, pour renforcer ces initiatives individuelles, a également organisé des formations en faveur de certains membres de la population pour la préparation des jeunes plants, la gestion des plantes et l'animation de campagnes de reboisement. En plus, le choix des habitants consistant à clôturer leurs parcelles avec des arbustes plutôt que des murs, s'est révélé très productif, en permettant d'augmenter la couverture végétale de la zone.

La grande difficulté reste liée à la rareté de l'eau en saison sèche. Le stockage de l'eau de pluie est l'une des options envisagées par cette association pour éviter que les arbustes sauvés en saison pluvieuse ne disparaissent en saison sèche.

Les responsables communautaires ayant participé à nos ateliers réclament l'accompagnement d'un agronome ou d'un agent forestier pour les aider à mieux sélectionner les types d'arbres adaptés au milieu. Il s'agit de trouver des espèces dont le système racinaire permettrait de fixer le sol et à croissance rapide suffisamment résistantes à la faible pluviométrie. Ces habitants qui font du devenir environnemental de Canaan une priorité planifient leurs actions en deux temps : premièrement, prioriser la protection des sols et édifier une couverture végétale régénératrice et, dans un second temps, planter des espèces productives (fruitiers et forestiers, valorisables en charbon de bois). Ils réclament aussi une meilleure formation dans les techniques de réalisation de pépinières et d'accompagnement des habitants, afin de pouvoir mieux encadrer et accompagner les familles (en leur fournissant conseils, plantules adaptées, etc.) dans le processus de reboisement. La différence entre les initiatives entreprises par OSE-Assez et d'autres envisagées ailleurs, c'est qu'elles se basent sur une approche consistant à engager et responsabiliser les familles elles-mêmes dans le reboisement de leurs parcelles.



**Initiatives de reboisement et de jardinage dans une zone considérée comme quasi-désertique avant 12 janvier 2010. Photo 1: Blanche Renaudin, 20 septembre 2012; photo 2: Richener NOEL, 23 novembre 2012.**

Si l'arrivée massive de populations à Canaan a causé un certain nombre de dommages à l'environnement (occupation anarchique des pentes et des montagnes et les conséquences afférentes, le creusement de latrines avec le risque de pollution des nappes, etc.), il n'en demeure pas moins qu'elle a facilité la végétalisation de ces espaces longtemps abandonnés. Les responsables communautaires entendent pour le moment développer les possibilités offertes par les techniques de valorisation des déchets organiques (briquettes combustibles, compostage et production de gaz). Ils veulent aussi s'impliquer dans la mise en place d'un système global de gestion de l'environnement à Canaan comprenant, la gestion des déchets, la distribution de l'eau potable, le reboisement.

### 3. Enjeux environnementaux liés à « l'urbanisation » de Canaan

Canaan a été pressenti comme une terre d'accueil pour ses occupants, mais ce quartier pose aujourd'hui de sérieux problèmes urbains, sociaux et potentiellement environnementaux. Certaines franges de la société y voient déjà le signe de l'échec du processus de la reconstruction entamée par le Gouvernement haïtien. L'extension accélérée du quartier vers les pentes des mornes, la densification du quartier et le risque d'une bidonvilisation, l'amplification de la pollution du milieu (sols, nappes) et les tensions accrues par l'arrivée régulière de nouvelles personnes sur le site sont parmi les enjeux les plus importants.

#### 3.1. L'extension incontrôlée de Canaan vers les pentes et montagnes du Trou-d'eau

Moins de trois ans après l'implantation des premiers déplacés dans la zone, le quartier de Canaan est déjà très étendu à tel point que son extension déborde largement vers les pentes et mornes avoisinants. Le sol, essentiellement constitué de calcaire, sans la moindre couche de sol arable, présente de forts risques érosifs.

**Vue de la situation des montagnes**



*Photos prises le 23 novembre 2012, Richener NOEL*

La densification des pentes s'accélère aujourd'hui en raison d'un manque croissant d'espace dans la plaine attenante au site. Les nouveaux arrivants aménagent, par des terrassements, de petits emplacements pour construire leurs maisons sans prendre en compte les risques d'accélération de l'érosion ou de glissement de terrain, mais également sans la moindre contrainte et surveillance par les autorités publiques. En conséquence, lors d'importantes averses, les maisons et les surfaces situées en aval du bassin versant sont affectées par les flux d'alluvions et autres gravats. Depuis 2010, les espaces qui devraient être protégés car situés près des ravines se densifient. Dans les hauteurs de Canaan 1, 3 et 4, on constate même le creusement de ravins secs entre les vallons des micro-bassins versants en raison de l'augmentation du ruissellement. Les organisations communautaires paraissent aujourd'hui impuissantes face à l'envahissement de ces pentes et montagnes par les populations. Nombre d'entre elles ne sont pas même conscientes des conséquences de ces actions. James, un responsable communautaire au Village-Moderne, a indiqué que l'occupation de ces mornes représente un cadeau empoisonné, du fait des problèmes environnementaux qu'ils provoqueront dans la zone et des menaces à venir, notamment une exposition de la population aux inondations et glissements de terrains.



La société civile haïtienne, très critique vis-à-vis de l'émergence de Canaan, y voit déjà une réplique de la forme d'occupation qu'ont connue d'autres endroits de la région métropolitaine de Port-au-Prince<sup>19</sup>. En effet, à titre d'exemple, les pentes du Morne-l'Hôpital ont été anarchiquement envahies au cours de ces trois dernières décennies et constituent maintenant un important danger environnemental pour la Capitale haïtienne, en termes de glissements de terrain ou de ruissellement.

Il s'agirait donc, avant qu'il ne soit trop tard, de mettre en place une réglementation de l'occupation de ces pentes et mornes et une surveillance stricte afin de corriger ce qui peut l'être et éviter d'autres dérives.

### **3.2. *Densification incontrôlée du quartier et risque d'une "bidonvilisation"***

Les membres de HAP ont mentionné dans des ateliers de travail le risque d'émiettement des parcelles occupées par chaque famille à Canaan. Rodrigue Jean, un des responsables de cette association, a indiqué que de leur côté, ils ont pris l'initiative de fixer la parcelle minimale à 150 m<sup>2</sup> par famille, afin de contrôler la densification du site. Si cette mesure semblait applicable dans les premiers temps, il semblerait que les organisations communautaires qui parvenaient à gérer l'occupation de l'espace soient aujourd'hui quelque peu dépassées. Celui qui possède une parcelle relativement grande et n'ayant pas les moyens de construire sa maison, accepte en effet facilement de céder une partie du terrain occupé. Parfois, après avoir construit sa maison, la surface non habitée est tout simplement envahie par d'autres personnes, puisque tout le monde sait que les terrains n'appartiennent à personne ou à tout le monde. Ce qui entraîne comme conséquence la réduction des espaces occupés par famille et la densification de la zone. Ce processus d'émiettement de l'espace est une étape fondamentale de la bidonvilisation.

Une densification démesurée de l'espace et une urbanisation sans contrôle et en dehors des règles, à l'instar des autres endroits de la région métropolitaine de Port-au-Prince, pourraient constituer un réel facteur d'augmentation de dégradation environnementale, notamment l'amplification de la pollution des nappes phréatiques de la zone, qui contiennent une bonne partie de la réserve d'eau douce de la région métropolitaine de Port-au-Prince.

### **3.3. *Destruction du paysage et amplification d'une trame urbaine disloquée***

Il suffit de se rendre dans quelques parages de la plaine du Cul-de-Sac pour observer les conséquences d'une absence de planification urbaine. La densification du bâti entamée depuis 2010, sans précaution urbanistique et architecturale, provoque déjà l'apparition d'une vaste tâche périurbaine qui dénature un paysage qui avait été pressenti successivement comme une zone touristique (en 1971), puis une zone industrielle et un quartier résidentiel moderne (vers 2000). Cette fresque dégradée et dégradante s'étendant sur plus de 1 000 hectares peut être considérée comme un constat d'échec par ceux qui militaient pour une rénovation urbaine de Port-au-Prince et va à l'encontre mêmes des prétentions de l'État haïtien qui jurait de faire les choses autrement après le séisme du 12 janvier 2010.

En outre, cette zone mérite une attention particulière à plusieurs égards. D'abord, elle se situe dans un espace légalement réservé (en plaine du Cul-de-Sac). Elle est aussi un cadre naturel particulier, localisée

<sup>19</sup>Dans le *Nouvelliste* et *Le matin*, les deux principaux quotidiens d'Haïti, et l'*Alterpresse*, un important média (critique) en ligne, Canaan est décrite comme une poche de misère où vivent des dizaines de milliers de gens dans des conditions précaires. À lire : « *Les braves de Canaan II* », publié par *Le Nouvelliste*, le 2012-04-09 ; « *Corail Canaan (Haïti). Un nouveau bidonville ou un nouveau pôle urbain aux limites de Port au Prince?* » Par Paul Bodson, communication à un Colloque réalisé par l'Université Quisqueya et l'UQUAM, en avril 2012 ; « *Haïti-séisme 2 ans : [Le Camp Canaan], terre promise ou misère dans un désert ?* », 12 janvier 2012 par *Alterpresse* ; « *Relogement ou expulsion déguisée ?* », publié dans *Le Matin* du 13 avril 2012, par Norclès Débréus.

proche de paysages de mangroves, de mornes aux sols friables, elle offre un paysage pittoresque plus que jamais menacé. Ensuite, Canaan est situé juste à la porte menant vers l'une des zones touristiques balnéaires les plus prisées en Haïti, la côte des Arcadins, plus de 70 km de plages où se situe tout un ensemble d'hôtels. La préservation de cette vaste étendue est donc vitale pour le pays en général.



Vue du littoral verdoyant, arboré de mangroves, et la délicatesse de tons que prend le ciel au-dessus de la mer plus que jamais menacés d'une éventuelle extension anormale et d'une urbanisation incontrôlée dans la zone. *Photos Blanche Renaudin, 20 septembre 2012.*

### ***3.4. Canaan et risques imminents d'une nouvelle poche d'exclusion sociale.***

Canaan constitue actuellement l'un des plus grands espaces d'exclusion sociale en Haïti, avec plusieurs dizaines de milliers d'habitants, sans les infrastructures nécessaires (routes, espaces de loisir aménagés, etc.), sans les services publics adéquats (eau, électricité, soins de santé, éducation, loisirs, etc.), dans un flou administratif et territorial, le quartier n'étant pas géré par une entité municipale. L'explosion démographique sans contrôle du quartier laisse à craindre une détérioration accélérée de la situation dans le futur proche, telle que dans certains quartiers informels, à la différence notoire que ces derniers se sont construits sur plus de 20 ans.

Les études en Haïti et autres pays en développement ont démontré un lien fort entre pauvreté / exclusion et dégradation environnementale, la seconde étant souvent la conséquence des deux premières. La pauvreté oblige souvent les populations à adopter des comportements et développer des stratégies de survie au quotidien, sans possibilité d'anticiper les risques à moyen et long terme de leurs actions. Elles peuvent donc s'apparenter à des stratégies « suicidaires » (Munasinghe : 1993), car les actions d'aujourd'hui ne font qu'aggraver la situation environnementale. D'ailleurs, en Haïti, les principales causes sous-jacentes de la dégradation environnementale sont le manque de gouvernance et la pauvreté aigüe. (Smucker et al : 2006).

## 4. L'implantation de Canaan et la stratégie de reconstruction du Gouvernement haïtien

### 4.1. Canaan victime d'un dilemme

Après l'Arrêté présidentiel du 22 mars 2010 consacrant d'utilité publique la zone comprenant entre autres l'*habitation* Corail-Cesseless, la question de Canaan paraît constituer une pierre d'achoppement aux mains des décideurs politiques haïtiens.

L'État haïtien a dû faire face à une double difficulté : d'une part, l'inquiétude concernant la légitimation des occupants *de facto* des terrains, car la question de l'indemnisation n'a pas été réglée avec les prétendus propriétaires<sup>20</sup> et ; d'autre part, l'incapacité financière d'y lancer des projets d'envergure répondant à ses prétentions. A travers la décision de déclaration d'utilité publique, le Gouvernement haïtien espérait probablement pouvoir profiter du *momentum* post-séisme et les nombreuses promesses d'aide internationale pour initier dans cette zone un projet urbain novateur comme signe palpable de l'extension ordonnée de Port-au-Prince. Trois ans plus tard, il est toujours difficile d'anticiper les projets gouvernementaux sur cette vaste zone et l'utilisation qui sera faite de ces terres déclarées publiques. Et pourtant, la déclaration d'utilité publique est un acte souverain de l'Etat qui s'engage à utiliser un périmètre donné pour l'intérêt collectif ; en d'autres termes, la déclaration doit s'accompagner d'un projet d'aménagement. Or, jusqu'à présent l'Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics (UCLBP), l'agence gouvernementale de la reconstruction, ne s'est pas encore officiellement prononcée sur le devenir de la zone. Un plan d'urbanisme réalisé en 2012 par la Société d'Aménagement et de Développement (SODADE) et encore gardé dans la discrétion, estimait à environ 50 millions de Dollars Américains le coût d'exécution de l'aménagement du site. Les responsables de l'instance commanditaire nous ont laissé entendre qu'ils se projettent sur la moitié de la surface de l'*habitation* Corail-Cesseless, soit environ 500 hectares, et prend en compte tous les aspects nécessaires d'un cadre urbain décent et moderne, y compris un zonage industriel. Mais s'il existe bien des perspectives, aucun projet n'est encore lancé par manque de financement, entre autres raisons, tandis que la réalité évolue avec une vitesse telle qu'elle paraît irréversible à plusieurs égards.

### 4.2. Canaan : un rôle de second plan pour les Collectivités territoriales dans la réponse et la reconstruction

La mairie de Croix-des-Bouquets, pour sa part, qui est à présent responsable du camp Corail, a hésité à intervenir à Canaan, ne voulant pas par son intervention légitimer les actions faites par les populations. Elle a réclamé de préférence l'intervention du Gouvernement central. Depuis 2010, elle observe de manière impuissante l'invasion des terres à Canaan et l'émergence « de manière sauvage » d'un vaste quartier sans la moindre précaution urbanistique. Mais au-delà de cette position de retrait, se cache la situation d'une collectivité reléguée au second plan qui n'est pas capable de jouer un rôle important dans la réponse et la reconstruction. Le cas de cette commune est encore plus délicat puisqu'elle s'inscrit dans une problématique post-séisme à double niveau : d'une part, pour avoir été l'objet d'une ruée migratoire après le séisme et ; d'autre part, en raison d'une situation de faiblesse structurelle des collectivités territoriales en Haïti.

<sup>20</sup> Décret du 15 avril 2010 : « Dans un délai de 15 jours, à compter de la date de la publication du présent Arrêté, les propriétaires fonciers et les détenteurs de bail dans l'aire susmentionnée déposeront, pour les suites nécessaires, au local provisoire de la Direction Générale des Impôts au numéro 62 de l'Avenue Christophe leurs titres de propriété et tous documents justifiant leurs droits d'occupation ». [Article 5]

En effet, la commune de Croix-des-Bouquets reste la commune la plus vaste d'Haïti, et la plus susceptible de favoriser l'extension de la région métropolitaine de Port-au-Prince, au vu de la vaste plaine dont elle dispose. D'après un ancien membre du Conseil municipal de ladite commune, elle a vu sa population plus que doubler après le séisme du 12 janvier 2010, passant de 350 000 à plus de 800 000 habitants ; il cite ici des estimations faites par la mairie de Croix-des-Bouquets en 2011, mais qui ne s'appuient pas sur un recensement physique. L'habitation Corail-Cesseless, dont Canaan, et toute la zone avoisinante sont devenues l'un des pôles les plus attractifs et les plus importants captant nombre de déplacés. Ce phénomène pose un grand défi de gestion et d'administration pour cette instance locale qui n'a pas vu ses moyens et sa structure augmenter proportionnellement à l'augmentation des besoins.

La déficience des institutions de gestion de la ville est une constante de ces dernières décennies en Haïti. Les instances territoriales ne peuvent pas répondre à leurs missions. La mairie qui naturellement, comme l'élément principal dans la gouvernance locale, devrait appliquer les politiques publiques en matière d'urbanisme, ne représente aujourd'hui qu'un noyau fonctionnel. On peut constater cette déficience rien que par son incapacité à répondre aux besoins de la ville. Après le séisme, les mairies n'ont joué qu'un rôle de figurant, tandis qu'elles auraient dû être au cœur de tout projet réalisé dans les communes au profit des citoyens. Elles ne semblent donc pas être en capacité de tirer les leçons de la catastrophe pour se renforcer ou pour développer les « spécialités » des réponses aux crises. La mairie de Croix-des-Bouquets en est l'illustration avec un personnel réduit, des moyens économiques très faibles, une structure concentrée sans une véritable couverture et gestion territoriale, des services minimaux (ne prenant pas en compte tous les aspects de la gestion territoriale et urbaine), un dispositif d'équipements de loin insuffisant.

La création des Agents Techniques Locaux (ATL)<sup>21</sup>, financés par les Nations-Unies, vise, en ce sens, à renforcer les capacités techniques des administrations locales dans cette étape de la reconstruction. Toutefois, des réserves peuvent être formulées quant aux résultats attendus des ATL. Une synergie au sein des mairies afin qu'elles puissent remplir convenablement leur rôle est-elle réaliste/envisageable ? Ce renforcement des municipalités s'inscrit-il réellement dans la stratégie de l'État ? Si l'État n'a pas pu mobiliser de ressources et établir un mode de gestion pour Canaan, comment la Mairie de Croix-des-Bouquets avec ses faiblesses pourra-t-elle relever le défi, même dotée d'une ATL ? Sachant que le quartier de Canaan n'est pas encore reconnu « officiellement » par les autorités publiques.

---

<sup>21</sup> Les ATL s'intègrent à un vaste projet d'Appui aux quartiers ; L'ONU-Habitat a ainsi été la promotrice d'une "approche de retour quartier" qui consistait à réinsérer les déplacés dans leur quartier d'origine, en passant par le réaménagement de ceux-ci. Le Gouvernement Haïtien de sa part était allé jusqu'à évoquer et présenter de vastes projets de transformations de certains quartiers populaires de Port-au-Prince, qui devaient être le signe précurseur d'un Port-au-Prince nouveau après le séisme. Un important plan de reconstruction du quartier de Fort-National, situé en plein cœur de la Capitale, au Bélair, a été présenté au public. Mais tout ce projet allait être abandonné ou reporté *sine die*. Quant à l'approche retour quartier, elle a été retenue, mais sans être assez importante pour être une réponse adéquate en terme quantitatif au problème actuel du logement.

### **4.3. Canaan et le défaut d'anticipation des décideurs**

Il est bien évident qu'aucun plan de réponse à une crise majeure n'existait en Haïti avant le 12 janvier 2010. L'État haïtien n'avait ainsi pas pris en compte dans une quelconque stratégie les conséquences d'un éventuel séisme, pourtant annoncé dans la région métropolitaine de Port-au-Prince<sup>22</sup>. Il n'était alors déjà pas en mesure d'apporter de réponse aux problèmes très immédiats de la population, comme celui du logement. Le bouleversement provoqué par le séisme, les réflexions que celui-ci a suscitées sur les causes profondes de la catastrophe et la présence massive d'organisations internationales auraient toutefois dû permettre d'organiser ou au minimum de circonscrire l'arrivée des déplacés sur le site de Canaan. Or, il est un fait que les mêmes mécanismes qui prévalent depuis des décennies dans la dynamique d'urbanisation en Haïti se sont mis ici en place : laissez-faire et déni de réalité. Les mêmes discours pouvaient s'entendre au niveau des autorités publiques et au niveau des organisations internationales (Nations Unies, bailleurs et majorité des ONG). Canaan n'existait pas, car Canaan ne devait pas exister. Ce déni est tout à fait similaire à l'attitude de certaines municipalités de l'aire métropolitaine qui refusent toujours d'admettre l'existence de certains quartiers informels pourtant installés depuis des décennies. Au lieu de prendre le problème à la racine, celui-ci a été ignoré et on arrive aujourd'hui à une vaste tâche urbaine, dont le contrôle se complique chaque jour et qui nourrit les fantasmes<sup>23</sup>. Une réponse partielle et tardive ne peut pourtant qu'engendrer des effets pervers et qu'accroître le coût humain et financier de la réponse. Elle laisse également à penser que la stratégie de réponse à la catastrophe n'a pas été pensée globalement, permettant le développement rapide d'un quartier dont le nombre d'habitants est à présent proche de la population d'une ville moyenne haïtienne. En tout état de cause, Canaan est une parfaite illustration des manquements de la stratégie de réponse au séisme, de l'urgence à la reconstruction.

### **4.4. Canaan : conséquence d'un timing inadéquat dans la stratégie de la reconstruction**

« L'un des enjeux majeurs dans cette phase de reconstruction est lié à la gestion des temporalités considérant que la politique de reconstruction s'inscrit sur une dizaine d'années (et probablement même bien au-delà) tandis qu'à très court terme se posent les problèmes liés aux personnes installées – ou s'installant – dans des zones à risques ou vivant aujourd'hui encore dans des camps de déplacés. » (Caroline Broudic, juillet 2012). La conséquence de l'opacité sur le plan d'aménagement urbain est un renforcement des inquiétudes de la population sur la capacité réelle des décideurs à établir un projet de reconstruction ambitieux. Cette défiance vis-à-vis des autorités publiques et des organisations internationales résulte dans la multiplication des solutions individuelles, à travers notamment l'auto-construction, et Canaan en est la parfaite illustration.

<sup>22</sup> Dans l'histoire de ce pays, plusieurs séismes majeurs ont causé de grands dommages. Port-au-Prince en a connu deux: 1751 et 1770. Ils avaient réduit la ville à néant. Avant le 12 janvier 2010, il n'y avait certes pas d'investissement de l'État haïtien en matière de recherche sismologique, mais certains chercheurs et d'autres personnes averties lançaient des cris d'alarme avertissant l'imminence d'un séisme de grande envergure dans la ville (Claude Preptit. : *Tremblements de terre en Haïti : mythe ou réalité?*), Laboratoire national des Bâtiments publics et *Aléa et risque sismique en Haïti*. Bureau des mines et de l'Énergie <http://web.ics.purdue.edu/~ecalais/haiti/documents/prepetit.pdf>. Calais E., (2002). L'aléa sismique en Haïti, cadre géographique et temporel.

<sup>23</sup> Dans le nouveliste, le principal quotidien d'Haïti, et l'Alterpresse, un important média (critique) en ligne, Canaan est décrite comme une poche de misère où vivre des dizaines de milliers de gens dans une grande misère. Le cas de Canaan est jugé par tous regrettable. (À lire entre autres: *Les braves de Canaan II*. Publié par Le Nouvelliste, le 2012-04-09 ; *Corail Canaan (Haïti). Un nouveau bidonville ou un nouveau pôle urbain aux limites de Port au Prince?* Par Paul Bodson, communication à un Colloque réalisé par l'Université Quisqueya et l'UQUAM, en avril 2012 ; Haïti-séisme 2 ans : « *Le Camp Canaan* », terre promise ou misère dans un désert ?, jeudi 12 janvier 2012 par Alterpresse).

#### ***4.5. Canaan, pendant qu'il est encore temps***

L'avenir de Canaan est aujourd'hui des plus flous. Comme précédemment indiqué, le budget pour l'urbanisation du site est estimé à plus de 50 millions de dollars américains, selon un plan d'urbanisme de SODADE. Ces plans ne sont pas encore publics, mais il y a lieu de réellement s'interroger sur l'implication des populations dans l'élaboration de ce schéma urbain. Il est un fait pourtant qui devrait être intégré dans toutes les planifications à venir qui est que le terrain n'est plus vierge et que l'aménagement devra donc se faire de concert avec les populations. Il est en effet opportun de constater que certains leaders du site ont une véritable vision du devenir de leur quartier. Il ne fait ainsi aucun doute que l'État – ou tout autre acteur externe – pourrait et devrait miser sur le potentiel des habitants qui ont déjà pris de nombreuses initiatives : le reboisement, la réfection des routes, la mise en place des organisations dans presque tous les domaines, des tentatives de planification de l'espace et surtout l'amélioration progressive des abris provisoires (passant de tentes aux maisons en dur) et la construction de nouveaux logements. Les populations ont ainsi déployé d'incroyables efforts pour rendre cette zone vivable et viable. Il n'en demeure pas moins que l'auto-aménagement sans encadrement trouve aussi ses limites, notamment pour toutes les questions liées à l'intérêt collectif ou encore aux aspects techniques de construction. Un encadrement de l'État et des collectivités locales s'avère donc nécessaire dans cette période critique de densification continue et tel qu'il est promulgué dans le document de la Politique nationale du Logement, de l'Habitat et du Développement Urbain (UCLBP). Cette présence de l'Etat est du reste revendiquée par les populations de Canaan tant pour les infrastructures et les services de base (routes, eau, électricité, écoles...) que pour la protection de l'environnement (assainissement, agroforesterie).

De même, à une échelle individuelle, l'accompagnement à l'auto-construction est inscrit dans la politique nationale : « Le processus de construction du logement en Haïti est principalement informel, et la plupart des décisions sont prises par les maçons et les ménages. Les stratégies visant à améliorer la sécurité et la qualité du logement doivent prendre en compte ce contexte et se concentrer sur la mise en capacité de ces acteurs pour qu'ils adoptent de meilleures pratiques. La promotion de normes et de solutions de logement plus sûres seront basées sur des améliorations progressives, s'appuyant sur les tendances et les préférences des familles, et les compétences existantes dans le secteur du logement. La reconstruction post-séisme offre des opportunités uniques d'introduire et de promouvoir des améliorations clés dans le secteur du logement en répondant à la volonté collective de construire des maisons plus sûres dans des zones moins exposées aux risques naturels. Les activités liées à la reconstruction doivent aussi viser à l'adoption durable, dans l'ensemble du pays, des pratiques d'amélioration de la sécurité et de la qualité du logement».

Le processus d'auto-construction est largement entamé à Canaan et les tentes sont peu à peu transformées en maisons en dur, avec petites esplanades, végétation, jardins potagers, etc. Toutefois, un accompagnement à travers un appui technique ou un accès aux crédits permettrait de réduire les risques physiques et sociaux à venir. Une extension des services de l'État (l'EDH pour l'électricité ; les Ministères des Travaux publics et le Centre National des Équipements pour les infrastructures routières, la Direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement, etc.) permettrait déjà de résoudre des problèmes majeurs auxquels sont exposées les populations.

L'aménagement dirigé mais concerté du site pourrait par ailleurs permettre d'augmenter le parc locatif de l'aire métropolitaine, sachant que l'espace n'est pas encore saturé et qu'il semble pouvoir attirer des investissements privés (certaines maisons, actuellement en construction, témoignent que Canaan n'est pas réservé aux seuls laissés-pour-compte de la société).

## 5. Conclusion et recommandations

### Conclusion

Après le séisme du 12 janvier 2010, le Gouvernement a pris la décision de s'attaquer aux facteurs ayant provoqué le séisme (le défaut de gouvernance urbaine, la faiblesse institutionnelle, l'absence de plan d'aménagement, etc.). À travers le PDNA (*Post-Disaster Needs Assessment* : Haïti 2010), différents exercices d'échanges et de débats impliquant le CIAT et l'élaboration d'un document de Politique nationale du Logement (version du 30 avril 2012), celui-ci a montré ses velléités à établir un processus global de reconstruction, qui devrait résoudre le problème de logement, la dégradation environnementale, l'aménagement urbain. Pourtant, la réalité, trois ans après le séisme, est que la reconstruction n'a pas encore été réellement entamée et que Canaan en est l'illustration la plus visible. A Canaan, la construction des maisons, l'occupation des terres, les initiatives en faveur de la prise en charge du milieu, tout est l'œuvre des occupants eux-mêmes et à leur pleine discrétion. Si pour le moment, la situation semble encore relativement maîtrisée par les Cananéens, il n'en demeure pas moins qu'une densification incontrôlée pourra générer des tensions et accroître les risques environnementaux auxquels sont exposées les populations.

La question du statut de Canaan est également fondamentale dans la mesure où les investissements qui y seront entrepris en dépendent. S'il s'agit d'un camp, est-ce à dire qu'il sera, tout ou partie, transformé en quartier ou bien ses habitants seront-ils amenés à évacuer le site à travers le projet 16/6 de subventions au logement. Si tel est le cas, quelles sont réellement les possibilités d'hébergement pour une population qui régulièrement assène « en nous installant ici, nous avons aidé l'Etat à décongestionner la ville » ?

Partout à Canaan, la volonté de transformer et participer à la construction de cet endroit est manifeste. Le seul grand absent aujourd'hui, c'est clairement l'État. Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas misé sur les structures nationales, telles que celles dûment nommées dans le décret du 15 avril 2010<sup>24</sup>. Un des responsables de l'UCLBP a déclaré lors d'un entretien que « l'État va agir à Canaan ; il doit agir. » **Mais la question à laquelle, on devrait répondre, c'est : « agir hier, aujourd'hui ou demain se valent-ils ? ».**

---

<sup>24</sup> Article 6 : « Le présent Arrêté, qui entre immédiatement en vigueur, sera imprimé, publié et exécuté à la diligence des Ministres des Travaux Publics, Transports et Communications, de l'Économie et des Finances, de la Justice et de la Sécurité Publique, de l'Environnement, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, de la Planification et de la Coopération Externe, des Affaires Sociales et du Travail, chacun en ce qui le concerne ».

# Recommandations

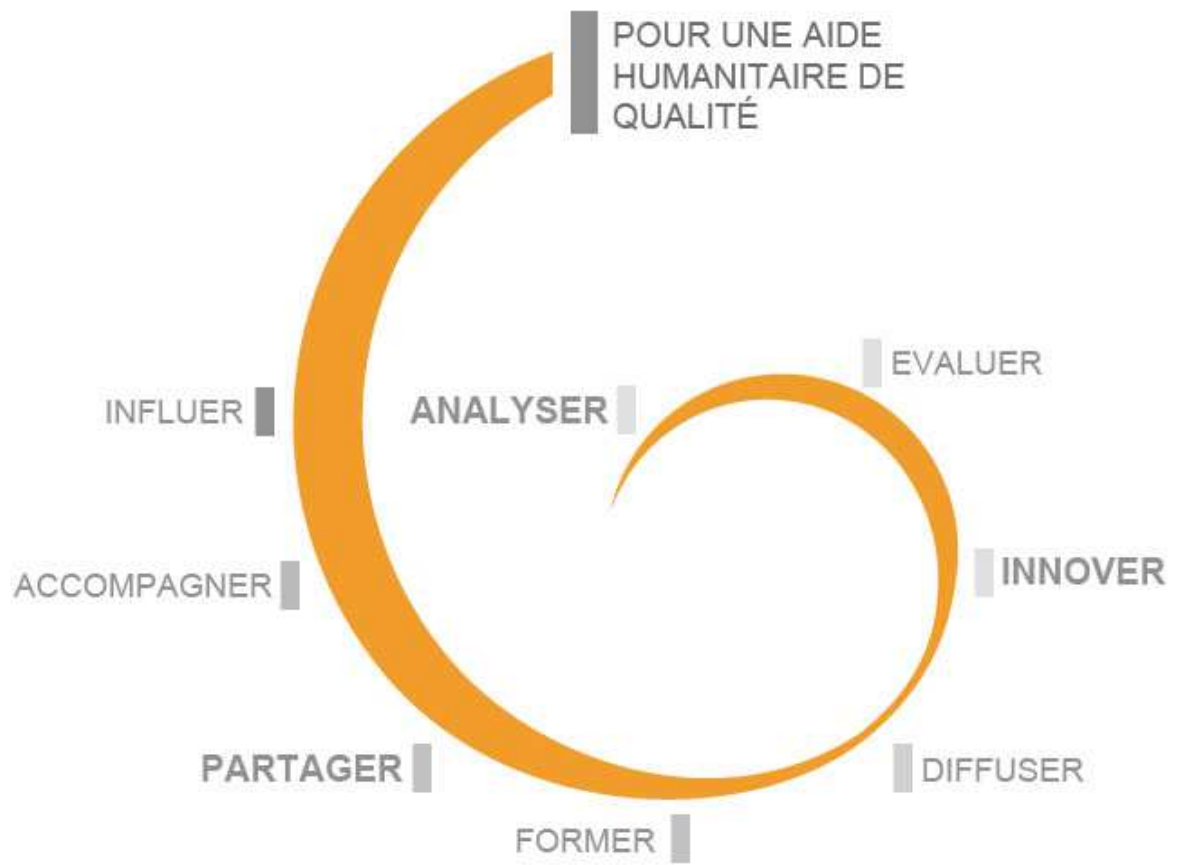
Résultats de l'étude	Recommandations	Priorité	Acteurs
1. Pour le moment, les organisations communautaires sont les seules instances à envisager des initiatives de gestion du milieu. Elles sont donc les seules à pouvoir jouer un rôle important dans l'immédiat dans la consolidation et la préservation du milieu. <i>Parties du rapport : 1.3 et 2.2.2</i>	Renforcement des capacités des organisations communautaires par la formation :	*	ONG intervenant sur ce terrain/Organisations locales dont OSE-Assez/instances de l'État (ministère de l'environnement, DPC, Mairie de la Croix-des-Bouquets)
1.1. Incapacité à apprécier et évaluer tous les risques environnementaux	1.1 Renforcement des capacités des organisations communautaires à apprécier et à évaluer les différents facteurs de risques de dégradation de l'environnement et leurs conséquences néfastes pour les populations ;	*	ONG intervenant sur ce terrain/Organisations locales dont OSE-Assez/instances de l'État (ministère de l'environnement, DPC, Mairie de la Croix-des-Bouquets)
1.2. Rôle important que doit jouer les populations dans la consolidation et construction d'un environnement plus sûr.	1.2 Renforcement des capacités des organisations communautaires à sensibiliser la population sur la vigilance à tenir vis-à-vis des actions individuelles (susceptibles d'augmenter les risques environnementaux) et des conséquences néfastes d'un environnement dégradé à titre individuel et collectif, sur le plan sanitaire, social, prévention des catastrophes.	*	ONG intervenant sur ce terrain/Organisations locales dont OSE-Assez/instances de l'État (ministère de l'environnement, DPC, Mairie de la Croix-des-Bouquets)
1.3. Nécessité d'une organisation forte, représentative, légitime et ancrée dans le territoire, chargée des questions environnementales.	1.3 Renforcement, structuration et l'extension de l'organisation spécialisée dans l'environnement		Organisations locales/ONG
2. Risques d'expansion du quartier vers les zones à risques pouvant affecter l'environnement et la sécurité de ses habitants. <i>Parties du rapport : 1.2 et 3.1</i>	2. Mapping des zones à construire et des zones à risques	*	Mairie, Organisations locales, Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture, MTPTC, MPCE, CIAT
		*	
3. Des initiatives primordiales en faveur de la protection de l'environnement ont été lancées. <i>Parties du rapport : 1.3 et 2.3</i>	3. Consolidation, appui et perfectionnement des initiatives locales en matière de protection de l'environnement		ONG intervenant sur le terrain/Organisations locales dont OSE-Assez/instances de l'État (ministère de l'environnement, DPC, Mairie de la Croix-des-Bouquets)



Résultats de l'étude	Recommandations	Priorité	Acteurs
3.1. Nécessité de l'encadrement des actions déjà prises dans le reboisement dont l'accompagnement par un agent forestier.	<b>3.1.</b> Formation aux techniques de reboisement, appui en expertise technique et en moyens mis à disposition.		ONG intervenant sur ce terrain/Organisations locales dont OSE-Assez/instances de l'État (ministère de l'environnement, ministère de l'Agriculture)
3.2. Nécessité d'un système de gestion des déchets	<b>3.2.</b> Encadrer, appuyer et étendre les actions déjà prises dans la gestion des déchets, basée sur la responsabilité des ménages. Mise à disposition d'incinérateurs appropriés.	*	ONG/internant sur ce terrain dans ce domaine/ organisations locales dont OSE-Assez/Mairie de Croix-des-Bouquets/SMCRS/
3.3 Nécessité de système d'assainissement durable à échelle des ménages... (toilettes, vidanges, entretien...)	<b>3.3.</b> Mettre en œuvre des projets pilotes participatifs d'assainissement écologique (valorisation arboricole dans un premier temps) en s'appuyant sur l'expertise développée par l'ONG Our SOIL		DINEPA/Organisations locales/ ONG/ Bailleurs
4. Difficulté pour les ménages de s'approvisionner en eau. <i>Partie du rapport : 2.3.1</i>	4. Établir un système d'alimentation en eau basée sur les atouts disponibles	*	DINEPA/Organisations locales/ONG/Bailleurs
4.1. L'utilisation de la ressource en eau n'est pas optimisée	Amélioration de la gestion de l'eau pour les cultures par l'aménagement des sols (techniques de demi-lune par exemple, de poquets auprès des arbustes, de cordons pierreux). En plus de réduire l'érosion, cela permettra la recharge de la nappe phréatique. Formation à ces techniques + site de démonstration + suivi de la nappe		Organisations locales dont OSE-Assez/ Ministère de l'Agriculture/ Université d'Agronomie/ ONG
5. Absence de planification et d'aménagement urbains	5. Établir un plan d'aménagement urbain pouvant servir de référentiel pour les actions à venir sur la base de la situation existante et la participation des habitants.	*	Gouvernement haïtien/ONG/ Bailleurs
6. Absence de règles et de contraintes dans la construction <i>Partie du rapport : 2.1</i>	6. Établissement des standards de maisons à construire et mise en place des règles « obligatoires et contraignantes » en matière de construction dont le logement.	*	Mairie de Croix-des-Bouquets/Organisations locales/ MPTC/ ONG/UCLBP/ATL
6.1. Incapacité des moins fortunés à construire un logement décent	6.1. Mise en place d'un programme d'appui dont de prêt à la construction de logement tenant compte des moyens de chaque famille.	*	Mairie de Croix-des-Bouquets/Organisations locales/ TPTC/ ONG/UCLBP/ATL

# Bibliographie

- Anglade, Georges (1974). Espace haïtien, Les Presses de l'Université du Québec, Montréal.
- Anglade, Georges (1982). *Atlas Critique d'Haïti*, ERCE, Québec.
- Giovanna Salome (2012). *Camps, transitional site et relogement à Port-au-Prince après le séisme du 12 janvier*. CERI/CNRS.  
[www.cerisciencespo.com/archive/2012/janvier/dossier/art\\_gs.pdf](http://www.cerisciencespo.com/archive/2012/janvier/dossier/art_gs.pdf)
- Haïti PDNA, « *Evaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels* », 2010.
- Holly Gérald dir. (1999). *Les problèmes environnementaux de la région métropolitaine de Port-au-Prince*. Commission pour la commémoration du 250<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Port-au-Prince, Port-au-Prince.
- Kasperson, J.X., Kasperson, R.E., eds. (2001) - *Global Environmental Risk*. Earthscan, Londres.
- Kelly, P.M., Adger, W.N., 2000. *Theory and practice in assessing vulnerability to climate change and facilitating adaptation*. *Climate Change* 47, 325–352.
- Mathon Dominique. (2005). *Pauvreté et stratégies de survie dans les quartiers précaires de la région métropolitaine de Port-au-Prince*. Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (Rapport final).  
<http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/7/22707/R886.pdf> (12 juin 2012)
- Ministère de la Planification et de la Coopération externe(DSNCRP) et al. (2007). *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (2008-2010)*. Pour réussir le saut qualitatif. Port-au-Prince.
- Munasinghe Mohan (1993). *Environnemental Issues and Economic Decisions in Developing countries*. In *World Development*. Vol. 21, No. 11, pp. 1729-1748, 1993. The World Bank  
[http://www.mtpc.gouv.ht/pdf/epa/gds\\_rapport\\_interiminaire.pdf](http://www.mtpc.gouv.ht/pdf/epa/gds_rapport_interiminaire.pdf) (5 mai 2012)
- Pierre Hugues Adrace, (2002). *Étude analytique de la croissance physique de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et de ces incidences sur l'environnement (1980-2000)*. Centre de Techniques de planification et Économie Appliquée (CTPEA), Université d'État d'Haïti.  
<http://www.memoireonline.com/02/09/1943/Etude-des-causes-et-consequences-socio-economiques-de-lexpansion-des-bidonvilles-dans-laire-metro.html> (consulté en mai 2012).
- Romain Jean-Baptiste.1960. *Noms des lieux d'époque coloniale en Haïti, Essai sur la toponymie du Nord, à l'usage des étudiants*, Imprimerie de l'État, Port-au-Prince.
- Smucker R. Glenn dir (2006). *Vulnérabilité Environnementale en Haïti*. US Agency for International Development (USAID).
- Unité de Construction de Logement et de Bâtiments Publics (Gouvernement de la République d'Haïti) (juin 2012). « *Politique nationale du logement, de l'habitat et du développement urbain*», version du 30 avril 2012 pour commentaires et suggestions.





## Groupe URD

20 rue Casseus - Pacot  
Port-au-Prince  
HAÏTI

+ 509 3170-7570  
cbroudic@urd.org

[www.urd.org/haiti](http://www.urd.org/haiti)

